

Juste à temps dans le textile

dans la relation fournisseur - distributeur

Janvier 1997

Ce document a été établi dans le cadre d'un groupe de travail de Gencod EAN

Rédacteur :

Pierre Georget

Participants :

M. de Andria

M. Barbaras Triumph International
Lee Cooper

M. Daniel

M. Dufour Editex
CNSH

M. Fontaine

M. Gasmieur Lee Cooper
I.F.M

M. Javel

M. Kreuter Labonal
Hacot

M. Meurie

M. Puisseux Groupe André
I.F.M

Mme Reichardt

M. Remond Delta France
Kindy

M. Robinet

M. Rouvier Well
Galeries Lafayette

Mlle Sfar Fédération de la maille

M. Tellier

M. Van Tichelen Auchan

SOMMAIRE

1. Introduction	5
2. Le juste à temps dans la distribution aval des articles textile	7
2.1 Contexte	7
2.2 Les obstacles	7
2.3 Des solutions standards	8
3. L'EDI dans le juste à temps	9
3.1 Les données échangées	9
3.1.1 Définition des données en fonction de leur utilisation	9
3.1.2 Standard de codification des articles	12
3.1.3 Le marquage des articles en codes à barres EAN 13	18
3.1.4 La codification des unités d'expédition	19
3.1.5 Codification des entreprises, le code de localisation EAN 13	23
3.1.6 Standard de message	27
3.2 Le scénario de partage des données de base	28
3.2.1 La collecte des données chez le fournisseur	28
3.2.2 La collecte des données chez le client	28
3.2.3 Le scénario d'échange	29
4. Les scénarios des transactions commerciales	36
4.1 Optimisation des informations issues de l'implantation avant réassortiment	36
4.2 Optimisation du réassortiment	39
4.2.1 Réassortiment partagé	40
4.2.2 Réassortiment à l'initiative du client seul	42
4.3 La facturation	44
4.3.1 Le rattachement aux documents logistiques et commandes	45
4.3.2 De la facture électronique à la facture sans papier	47
5. Optimisation d'approvisionnement avec les petits détaillants	48
6. L'intégration du transport	49

7. Les étapes de la mise en place	50
7.1 La coordination entre le fournisseur et le client	50
7.2 L'exploitation de la lecture optique	50
7.3 La mise à niveau des applications informatiques	50
7.4 Le choix d'un réseau de télécommunication	51
7.5 La convention d'échange des messages EDI	52
7.6 La formation des utilisateurs	52
7.7 les premiers échanges	52
7.8 Les indicateurs de mesure des résultats	53
8. Les Annexes	54
8.1 Bibliographie	54
8.2 Le code composition	54
8.3 Positionnement des étiquettes sur les articles	56
8.3.1 les étiquettes cousues	56
8.3.2 les sous vêtements	58
8.3.3 les étiquettes autocollantes pour les articles emballés	59
8.3.4 les étiquettes swiftées pour les articles fragiles	59
8.3.5 Les étiquettes sur les articles 2 pièces	60
8.3.6 Les étiquettes pour la chapellerie	60
8.4 La convention d'interchange	61

1. Introduction

Le guide de l'EDI « Juste à temps pour le textile » se propose de décrire les modes opérationnels du juste à temps dans le textile. Le document est le résultat d'un groupe de travail commun fournisseurs - distributeurs. Les préconisations qui y sont faites tiennent compte de leurs contraintes respectives.

L'application des principes du juste à temps dans le secteur du textile est un phénomène relativement nouveau. Il a été introduit par certains distributeurs et se situe dans la droite ligne des applications, dites Quick Respons, déjà largement répandues aux Etats-Unis.

Ce type de processus, dans l'environnement du textile, comporte deux grands volets complémentaires, le juste à temps dans le flux aval des articles finis et le juste à temps dans le flux amont. Le présent document traite spécifiquement de l'aspect aval.

Cette limite donnée au champ de l'étude est motivée par les raisons suivantes :

- les membres du groupe de travail sont essentiellement des acteurs de la distribution aval, membres du groupement Gencod-EAN France
- dans la logique du flux tendu, les applications amont sont nécessairement tirées par les applications aval, la maîtrise des informations issues de l'aval est donc un préalable à la mise en place de solutions amont.
- les transformations des processus amont seront impulsées par celles de l'aval, comme une conséquence mécanique des lois du marché

Si le contenu des informations dans le cadre des flux amont est spécifique aux différents métiers, teintures, façonnages ..., les principes EDI sont identiques à ceux de l'aval. De façon à permettre une élaboration, aussi concurrente que possible de l'amont et de l'aval, des représentants d'EDITEX sont associés aux travaux.

Toute la filière textile est aujourd'hui orientée vers la satisfaction du consommateur final. Ceci implique un effort vers plus de flexibilité et de réactivité de tous les acteurs. La mise en place d'une stratégie de circuit court dans l'approvisionnement n'est possible que par une transmission efficace des données commerciales, logistiques, techniques de l'aval vers l'amont.

Dans la mise en place du circuit court, il est important que la mise en place des processus se fasse de façon concomitante dans les relations aval (produits finis) et dans les relations amont (matières premières, produits semi finis, teintures, découpes...). Un retard pris dans les applications amont peut créer des surcoûts de stockage ou de fabrication et par conséquent minorer la rentabilité et l'efficacité du circuit court. Les fabricants bénéficieront pleinement des applications aval de juste à temps en engageant dès maintenant leurs développements avec leurs propres fournisseurs.

L'EDI est la colonne vertébrale de cette communication. La normalisation qui soutend cette technologie est la garantie de la sauvegarde de l'autonomie de chaque entreprise dans ses choix commerciaux. Gencod EAN France et EDITEX travaillent ensemble pour garantir aux utilisateurs une parfaite compatibilité des outils EDI à tous les niveaux de la filière.

2. Le juste à temps dans la distribution aval des articles textile

2.1 Contexte

Dans de nombreux secteurs, comme l'automobile ou l'agro-alimentaire, la préoccupation des professionnels est de synchroniser le plus possible les opérations de fabrication et de distribution avec la demande du marché. Cet objectif se traduit par la mise en place d'outils permettant :

- de faire baisser les stocks dans la chaîne d'approvisionnement
- d'optimiser la prise de décision
- de lisser les flux marchandises
- de rendre plus flexibles les opérations de fabrication et de production

L'étude menée en 1995 par l'IFM (Institut Français de la Mode) sur les implications de l'EDI dans le secteur du textile a montré que le flux tendu dans les approvisionnements avait des conséquences d'autant plus lourdes pour les fournisseurs d'articles finis que les délais de fabrications étaient longs ou que les lieux de productions étaient éloignés de ceux de distribution.

Elle a également montré la volonté des industriels d'innover pour répondre à la demande des distributeurs. En effet, les intérêts des uns et des autres sont en la matière intimement liés.

Le distributeur souhaite optimiser ses ventes en limitant les ruptures et offrir un meilleur service au consommateur en satisfaisant au plus juste sa demande. Mais, il cherche également à restaurer ses marges en évitant les invendus et donc les soldes.

L'accroissement des ventes est également un souci du fournisseur, et ceci passe par la fidélisation du client distributeur et du client final en leur assurant à l'un et à l'autre une qualité de service maximale.

Indépendamment des aspects commerciaux de la relation fournisseur - distributeur, ces objectifs ne peuvent être atteints que par une collaboration étroite au plan technique, dans le processus de distribution et dans celui de l'échange d'information.

2.2 Les obstacles

Les principaux obstacles au juste à temps sont aujourd'hui:

- le manque de flexibilité de l'appareil de production
- le manque de prévisions dans les ventes
- le manque d'information sur les ventes

Les premières applications EDI et flux tendu ont mis en évidence un début d'évolution des appareils de production vers plus de flexibilité. Pour répondre à des impératifs de livraison dans des délais courts (entre 5 et 10 jours), les fournisseurs ont commencé, pour certains, à mettre en place des outils de production dédiés aux approvisionnements en juste à temps. Cependant, ils restent une minorité; la majorité d'entre eux ont constitué des stocks tampons d'articles finis.

Quelle que soit l'évolution de l'appareil de production, celui-ci a besoin, pour être piloté par la demande, d'une visibilité sur la consommation présente et future.

2.3 Des solutions standards

La justesse de l'analyse des consommations articles repose sur la capacité d'un suivi sur le lieu de vente en temps réel. Celle-ci est possible aujourd'hui grâce à la codification et au marquage des articles selon les standards EAN, au niveau le plus fin. La remontée des informations ainsi obtenues est également possible avec les standards d'échange EDI, en particulier les standards EDIFACT.

C'est l'objet du présent guide que de définir les conditions opérationnelles d'utilisation de ces deux techniques dans le cadre d'une collaboration entre fournisseurs, centrales d'achat et points de ventes.

3. L'EDI dans le juste à temps

3.1 Les données échangées

Le socle d'une application EDI, partagée entre plusieurs partenaires commerciaux, est la définition des données échangées, en terme d'utilisation, de standards de codification et de format d'échange.

3.1.1 Définition des données en fonction de leur utilisation

Les données utiles dans le cadre des échanges EDI commerciaux peuvent être catégorisées par fonction. On distingue les données nécessaires :

- à la définition des cahiers des charges de fabrication
- au référencement des articles auprès des clients
- au traitement administratif
- à la logistique

Le présent document s'attache à décrire les opérations administratives et logistiques liées au juste à temps; seules ces deux catégories feront donc l'objet d'une description détaillée.

3.1.1.1 Données administratives

Les transactions administratives sont la commande, la réponse à la commande, la remontée des ventes, la livraison, la facture et l'avis de paiement. Dans ce cadre, deux natures d'informations sont nécessaires, celles concernant les entreprises et celles concernant les articles.

Les entreprises

Quel que soit le message, les informations minimales descriptives des entreprises sont les suivantes :

Identification du partenaire	an..35	Les préconisations d'EAN en matière d'identification des partenaires sont d'utiliser le code lieu-fonction de format n13
Format d'identification	an..3	Dans le cas d'utilisation du lieu fonction EAN, la valeur de cette donnée est 9

Les deux données ci-dessus seront utilisées dans chaque message. Celles qui suivent doivent figurer dans les bases de données internes de chaque partenaire :

Nom du partenaire	an..35 X 5	
Rue/ boîte postale	an..35 X 4	
Ville	an..35	
Sous adresse pays	an..9	non utilisé en France
Code postal	an..9	
Pays	an..3	code ISO 3166 alpha 2

Les articles

L'information de base pour les transactions quotidiennes est le code produit. Celui-ci peut être géré à trois niveaux : l'unité de vente consommateur, le modèle et l'unité de commande.

L'unité de vente consommateur est l'article tel qu'il est acheté par le consommateur final, c'est à dire défini au niveau le plus fin de différenciation. Cette unité est donc définie par le modèle, la taille, le coloris, ainsi que d'autres paramètres propres à chaque article comme, par exemple, la longueur des manches pour les chemises.

Le modèle est un niveau supérieur d'identification des articles. Un modèle identifie un ensemble d'unités de vente consommateur, dont chacune d'entre elles est une déclinaison.

L'unité de commande est le regroupement standard des unités de vente consommateur, utilisé dans le passage des commandes, dans la livraison et la facturation.

Les données nécessaires pour traiter ces trois niveaux sont les suivants:

Code produit	an..35	La préconisation d'EAN en matière de codification des produits quel que soit le niveau est le code EAN 13
Type de code produit	an..3	Cette donnée permet de différencier les codes attribués à des unités de vente consommateur, des modèles ou des unités de commande
Structure du code produit	an..3	Pour les codes respectant les standards EAN, la valeur de cette donnée est 9
Type de description	an..3	Les descriptions peuvent être soit textuelles soit codées
Type de caractéristiques	an..3	Couleur, composition matière
Valeur de la caractéristique	an..17	Rouge, acrylique
Liste d'origine de la valeur	an..3	Nationale, sectorielle
Description textuelle du produit	an..35 X 2	Description commerciale du produit
Type de date	an..3	Début ou fin d'application des caractéristiques articles, y compris l'aspect prix.
Date / Heure	an..35	Expression de la date et/ou de l'heure
Prix du produit	n..15	Expression du prix de l'article
Type de prix	an..3	Deux types de prix sont retenus : le prix en application du tarif non dégradé, le prix contractuel
Type de quantité	an..3	Les quantités utiles sont la quantité minimum de commande et la quantité contenue dans l'unité minimum d'approvisionnement
Expression de la quantité	n..15	En pièce, en mètre...

3.1.2 Standard de codification des articles

Les partenaires doivent convenir d'un standard de codification commun. Dans la distribution aval des articles textile, le standard utilisé au niveau mondial, est le standard EAN.

3.1.2.1 Définition

Le code EAN 13 est un code permettant d'identifier des objets ou des services. C'est un standard international qui garantit que le code attribué à un article permet de reconnaître l'objet ou le service sans ambiguïté dans le monde entier quel que soit le partenaire qui l'utilise.

3.1.2.2 Utilisation

Le code EAN 13 est utilisé pour codifier des objets standards, c'est-à-dire des objets dont la définition est stable dans le temps. L'article est défini comme étant la forme sous laquelle un produit est vendu à un consommateur.

3.1.2.3 Créateur du code

- ❖ Cas général : l'entreprise responsable de la création (et de la gestion) du code est le **propriétaire de la marque commerciale** de l'article à codifier.

- ❖ **Articles non codifiés par le propriétaire de la marque commerciale** : ils peuvent être codifiés par le fabricant (importateur, grossiste) ou par le détaillant tant que le propriétaire n'assure pas la codification. Il s'agit donc d'une codification temporaire.

- ❖ **Articles sans marque commerciale** : la codification est effectuée :
 - par le détaillant s'il a l'exclusivité de la vente de l'article
 - par le fabricant si l'article est vendu par plusieurs détaillants

- ❖ **Cas particulier : modification du conditionnement de l'article par une entreprise autre que le propriétaire de la marque commerciale; intermédiaire, importateur par exemple, il doit codifier l'article créé lors du reconditionnement.**

3.1.2.4 Comment codifier

Le code EAN 13 est composé de 13 chiffres :

Identifiant pays	Code de l'entreprise	Code interface produit (CIP)	Clé de contrôle
------------------	----------------------	------------------------------	-----------------

Application en France :

- ❖ Le code pays pour une entreprise française est le "3"
- ❖ Le code entreprise est celui du créateur du code. C'est le CNUF, Code National Unifié Fabricant attribué par Gencod - EAN France. Sa longueur est au minimum de 5 caractères
- ❖ Le CIP, Code Interface Produit est le numéro attribué à l'article. Il est créé par le créateur du code. Sa longueur est au maximum de 6 caractères. Elle est déterminée en fonction de la longueur du CNUF attribué à l'entreprise
- ❖ La clé de contrôle permet de sécuriser la saisie. Elle se calcule selon l'algorithme EAN indiqué au § 3.1.2.6

3.1.2.5 Attribution du CIP

Unicité

- ❖ Chaque article est identifié par un code CIP et un seul.
- ❖ Pour un Fabricant donné, un CIP est attribué à un article et un seul.

Codification au plus fin

Les éléments de base qui caractérisent une unité consommateur sont :

- le modèle au niveau le plus précis, incluant les détails de finition
- la marque commerciale, lorsqu'elle existe
- la matière
- la taille
- la conformation
- le coloris
- le mode de présentation pour le consommateur final (sur cintre, sous pochette plastique, dans une boîte ...).

Une différence sur l'un de ces éléments entre deux articles oblige à attribuer des codes différents à ces articles. La codification est par contre indépendante des conditions d'approvisionnement, des prix de vente, des lots de fabrication ...

Cas particuliers

a. les ensembles et les coordonnées

Si plusieurs pièces sont systématiquement vendues ensemble, un seul code EAN doit être attribué à l'ensemble.

Exemples :

- Veste gilet et pantalon d'un costume
- Veste et jupe d'un tailleur
- Les 2 pièces d'un maillot de bains
- Les 2 pièces d'un pyjama
- Le lot de 3 T shirt sous pochette plastique

Les coordonnées (veste et pantalon en tissus différents, mais conçus pour être portés ensemble) sont à codifier comme les costumes.

Cependant si les articles composant ces ensembles peuvent être dépareillés, ils doivent être codifiés individuellement.

b. les lots ou packs

Ils doivent être codifiés avec un code EAN identifiant le lot lui-même, indépendamment des codes déjà attribués à ses composants.

c. Les modèles

Si le niveau modèle est utilisé dans les messages commerciaux, les modèles doivent être codifiés en EAN 13.

Codification séquentielle

Afin de simplifier la création des codes, EAN recommande d'utiliser une codification séquentielle des articles. Le créateur du code ne doit pas chercher à attribuer des codes significatifs.

Exemple : pantalon enfant 3 mois, 6 mois, 1 an en trois coloris :

Modèle	Bleu	_____	3 mois	3453130000018
			6 mois	3453130000025
			1 an	3453130000032
	Rouge	_____	3 mois	3453130000049
			6 mois	3453130000056
			1 an	3453130000063
	Jaune	_____	3 mois	3453130000070
			6 mois	3453130000087
			1 an	3453130000094

3.1.2.6 Calcul de la clé de contrôle

Code (exemple)	3	4	5	3	1	2	0	0	0	3	8	6
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1. Incrire les multiplicateurs : "3" puis "1" puis "3" puis "1" etc... de la droite vers la gauche, jusqu'au 1er chiffre	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3	1	3
2. Multiplier les chiffres du code par les multiplicateurs	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
	3	12	5	9	1	6	0	0	0	9	8	18
3. Additionner les chiffres obtenus	3	+12	+5	+9	+1	+6	+0	+0	+0	+9	+8	+18 = 71
4. Soustraire ce résultat de la dizaine supérieure	Résultat : 80 - 71 = 9.											

La clé est donc égale à 9. Le code complet est 3 45312 000386 9.

Si le total obtenu à l'étape 3 est un multiple de 10 (par exemple 60, 110, 20), la clé est égale à 0.

3.1.2.7 Règles de gestion

3.1.2.7.1 Modification de l'article

Dans le cas où une nouvelle version de l'article annule et remplace la version précédente, un nouveau code sera attribué à l'article dans les cas suivants :

- ❖ changement de marque de l'article
- ❖ changement de dénomination commerciale, lorsque la dénomination est déterminante pour le repérage de l'article dans le rayon
- ❖ changement de quantité (nombre de pièces constitutives) perceptible par le consommateur
- ❖ changement de composition ou d'une des caractéristiques de l'article lorsque le changement modifie l'offre commerciale

Modification du propriétaire de la marque commerciale

- ❖ Dans les cas de fusion ou d'absorption de sociétés, les articles gardent les mêmes codes
- ❖ Si le propriétaire de la marque commerciale change de CNUF (modification importante du statut juridique...) les codes attribués aux articles avant le changement ne sont pas modifiés.
- ❖ Rachat de marques ou de gammes d'articles : les codes suivent les articles et peuvent rester inchangés pendant une période de deux ans. Au-delà de ce délai, l'entreprise "acheteuse" doit changer les codes des articles. Pour sa part, l'entreprise "vendeuse" ne doit pas réutiliser les codes des articles pendant cette période de deux années.

Réutilisation des codes

- ❖ Il est préférable de ne pas réutiliser un code attribué à un article, après la fin de commercialisation de l'article.
- ❖ Si cela est nécessaire, une période de trois ans minimum doit séparer la fin de commercialisation d'un article et l'utilisation de son code pour identifier un autre article.

3.1.2.8 Gestion de la codification EAN 13 dans les bases de données

Le code doit être géré par les partenaires dans son intégralité : 13 chiffres. L'extraction d'une partie du code en vue de l'identification du fabricant, par exemple, peut conduire à des erreurs.

L'attribution d'un code EAN 13 à un article ne remet pas en cause les codes internes attribués par le négociant ou le fabricant. Il implique une modification des structures des bases de données avec l'ajout, notamment, d'une zone "code EAN 13" à chaque article.

3.1.3 Le marquage des articles en codes à barres EAN 13



Pour marquer physiquement les articles avec l'EAN 13, un code à barres de type (symbologie) EAN 13 sera utilisé.

A la taille nominale, ce symbole, marges comprises, mesure 37,3 x 26,3 mm.

En fonction des conditions d'impression, ces dimensions peuvent être multipliées par le facteur de grossissement dont le minimum est 0,8.

La réduction de hauteur des barres est susceptible de réduire le taux de lecture au premier passage sur les caisses équipées de scanners.

Le code à barres doit être, notamment en ce qui concerne le contraste, conforme aux spécifications internationales définies dans le manuel de réalisation de la symbolisation EAN à laquelle on se reportera en cas de besoin.

3.1.3.1 Information à inclure sur l'étiquette

Outre le code à barres, les informations suivantes doivent figurer sur l'une et/ou l'autre étiquette :

- la désignation de l'article
- la taille et la conformation
- la composition de l'article

De plus, des espaces doivent être ménagés pour le marquage :

- du prix de vente consommateur
- de la référence interne du distributeur

La symbolisation ainsi que l'inscription de ces informations en clair peuvent se faire de différentes façons: impression d'origine, repiquage, étiquette autocollante rapportée.

3.1.3.2 Positionnement de l'étiquette

Afin de faciliter la lecture des codes à barres EAN dans les points de vente, des recommandations de positionnement de l'étiquette sont proposées en annexe. Les étiquettes peuvent être apposées de trois façons différentes, cousues, collées ou swiftées.

Les étiquettes adhésives collées directement sur le tissu risquent d'endommager les articles, Il est donc recommandé de ne les utiliser que si les articles sont emballés.

3.1.4 La codification des unités d'expédition

La codification des unités logistiques utilisées dans les opérations de stockage, d'expédition et de réception est très vivement recommandée. Elle seule va permettre d'assurer un traitement rapide et fiable des commandes, des ordres de transport, des avis d'expédition. En effet, commander un produit ce n'est pas simplement approvisionner une unité de vente, mais c'est également définir le conditionnement d'expédition.

Ces codifications sont symbolisées en codes à barres sur les unités expédiées. Ce marquage va permettre le suivi logistique des produits, ainsi que l'automatisation des réceptions et des inventaires.

Des gains de productivité importants sont induits par cette technique, en même temps qu'elle améliore considérablement la fiabilité et la sécurité des transactions.

A l'image des articles, les unités d'expédition, carton, palette... sont identifiables dans le système de codification EAN. Trois types d'unités d'expédition sont considérés :

- les unités homogènes composées à partir d'un seul et même article,
- les colis mixtes standards composés d'un assortiment standard de plusieurs articles,
- les colis de détail composés d'un ensemble non standard d'articles défini à chaque expédition.

3.1.4.1 La codification des unités homogènes

Les unités homogènes se codifient comme les articles avec un code EAN 13.

robe rouge taille S
3 12345 000001 1

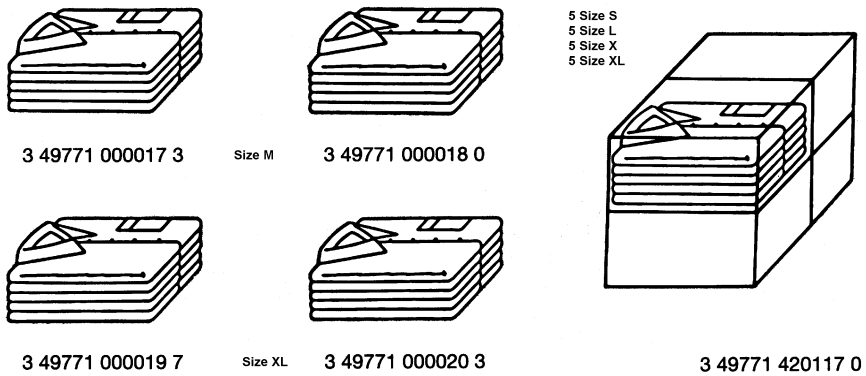


carton de 10 robes rouges taille S
3 12345 000101 8



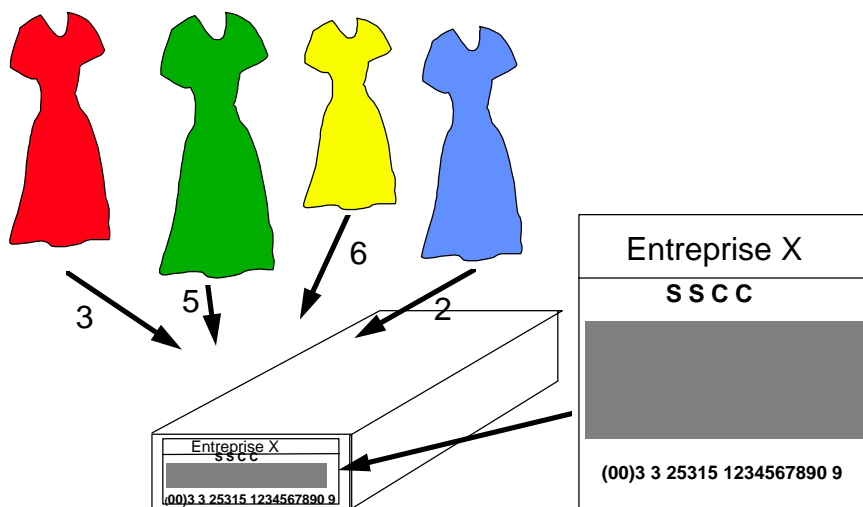
3.1.4.2 La codification des colis mixtes standards

Les colis mixtes standards sont codifiés avec un code EAN 13.



3.1.4.3 L'identification des colis de détail

Les colis de détail ne peuvent pas faire l'objet d'une codification EAN 13, dans la mesure où chaque expédition d'un colis de détail a un contenu particulier. Par contre, pour satisfaire le besoin de traçabilité de ces colis, il est recommandé d'attribuer à chacun, au moment de l'expédition, un numéro séquentiel de colis, dit SSCC (Serial Shipping Container Code). Ce numéro unique est transmis en EDI dans les avis d'expédition, et marqué en EAN/UCC 128 sur le colis.



La structure des 18 chiffres du code séquentiel de colis, SSCC, est la suivante:

ind. colis	identifiant pays	code de l'entreprise	numéro séquentiel	clé de contrôle
------------	------------------	----------------------	-------------------	-----------------

Application en France :

- ❖ L'indicateur de colis est toujours 3
- ❖ Le code pays pour une entreprise française est le "3"
- ❖ Le code entreprise est celui du créateur du code. C'est le CNUF, Code National Unifié Fabricant attribué par Gencod - EAN France. Sa longueur est au maximum de 5 caractères
- ❖ Le numéro séquentiel comporte au plus 10 chiffres. Il est attribué par le créateur du code pour chaque unité identifiée
- ❖ La clé de contrôle permet de sécuriser la saisie. Elle se calcule selon l'algorithme standard EAN, sur la base des 17 chiffres qui le précèdent.

3.1.5 Codification des entreprises, le code de localisation EAN 13

3.1.5.1 Définition

Le code de localisation est un code qui permet d'identifier une entreprise ou une partie de l'entreprise.

3.1.5.2 Utilisation

Le code de localisation est utilisé pour identifier l'entreprise ou les services de l'entreprise qui interviennent dans un échange commercial. Par exemple, le code permettra d'identifier les services administration des ventes, administration des achats, le service comptabilité du fabricant. Le code de localisation est l'identifiant d'une adresse, d'un contact et de ses coordonnées. En tant que tel, il joue le rôle de clé d'accès aux enregistrements dans les fichiers.

3.1.5.3 Créateur du code

C'est l'entité juridique gestionnaire des établissements, services ou lieux d'exploitation à identifier qui est responsable de la création et de la gestion de ces codes.

Ainsi, un fabricant est à même de codifier ses différents entrepôts, ses usines ou ses services. Un négociant est responsable de la codification des succursales et des dépôts dont il assure la gestion.

Dans le cas d'entrepôt partagé par plusieurs entreprises, les codes de localisation peuvent être définis, soit par chaque société concernée (donneur d'ordre), soit définis par le prestataire propriétaire de l'entrepôt.

3.1.5.4 Comment codifier ?

Le code de localisation EAN 13 est composé de 13 chiffres :

code pays	code de l'entreprise	code interne de localisation	clé de contrôle
-----------	----------------------	------------------------------	-----------------

Application en France du code de localisation du Fabricant

- ❖ Le code pays prend la valeur 301
- ❖ Le code entreprise est celui du créateur du code. C'est le CNUF, Code National Unifié Fabricant attribué par Gencod - EAN France
Sa longueur est au minimum de 5 caractères
- ❖ Le code interne de localisation (dénommé CIF pour Code Interne Fabricant) permet de codifier l'entreprise ou ses services. La codification est libre mais, un code séquentiel non significatif est recommandé
Sa longueur est au maximum de 5 caractères, elle est déterminée par la longueur du CNUF
- ❖ La clé de contrôle permet de sécuriser la saisie. Elle se calcule selon la même formule que les codes EAN 13.

Application en France du code de localisation du Client

- ❖ Le code pays prend la valeur 302
- ❖ Le code entreprise est celui du créateur du code. C'est le CNUD, Code National Unifié Distribution attribué par Gencod - EAN France. Sa longueur, choisie par Gencod - EAN France, est de 3 ou 6 caractères, en fonction du nombre de localisation à identifier
- ❖ Le code interne (dénommé CID identifie les codes internes du détaillant) permet de codifier l'entreprise ou ses services. La codification est libre mais un code séquentiel non significatif est recommandé. Sa longueur est de 6 ou 3 caractères. En fonction de la longueur du CNUD : 6 caractères pour le CID lorsque le CNUD est de 3 chiffres, 3 caractères pour un CNUD à 6 positions
- ❖ La clé de contrôle permet de sécuriser le saisie. Elle se calcule selon la même formule que les codes EAN 13.

3.1.5.5 Règles de gestion

Unicité du code

Dans une organisation commerciale donnée, un code de localisation doit identifier un lieu unique. Ce lieu unique doit être identifié par un code et un seul. Les entreprises qui décentralisent l'attribution des codes doivent veiller à cette unicité.

Modification de l'entreprise

Le code doit rester stable et ne doit être modifié que lorsque le lieu identifié subit des modifications importantes. Sont entendues comme modifications importantes, les changements qui, faute d'être connus par les partenaires commerciaux, entraînent une interruption ou un dysfonctionnement dans les échanges d'information.

Par exemple, le changement d'adresse physique du lieu de livraison entraîne la création d'un nouveau code. Par contre, le changement de dénomination sociale de l'entreprise n'est généralement pas suivi de la création d'un nouveau code.

Si une entreprise cède un établissement identifié par un code de localisation, la validité de ce code cesse obligatoirement au jour de la vente. L'acquéreur doit créer son propre code pour identifier ce lieu.

En tout état de cause, toute modification de codification ne doit pas perturber l'exécution des transactions en cours.

Suppression d'un code de localisation

La disparition de l'entité juridique sans continuité d'activité commerciale entraîne la suppression des codes de localisation.

Cette suppression ne doit intervenir que lorsque les lieux n'exercent plus aucune fonction commerciale.

La réutilisation d'un code déjà attribué est possible 3 ans après la fin de sa précédente utilisation.

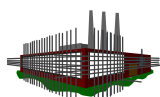
3.1.5.6 Avertissement

Les structures de codes décrites précédemment sont présentées afin de permettre la création du code.

Le code doit être géré par les partenaires dans son intégralité (13 chiffres). L'extraction d'une partie du code en vue de l'identification de l'entreprise ou d'une partie de l'entreprise ne garantirait pas l'unicité du code.

3.1.5.7 Exemples

Codes de localisation du Fabricant



Usine de production
qui reçoit les commandes

Usine VETIR
4, rue des moulins
45893 ORLEANS CEDEX

301 45312 002 0 1



Plate-forme d'expédition
qui émet les avis
d'expédition

VETIR
Service expédition
4, rue des moulins
45893 ORLEANS CEDEX

301 45312 003 0 0

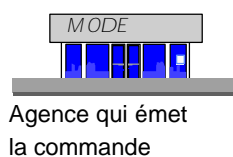


Siège social qui émet
la facture

VETIR
48, rue Henri Barbusse
37000 TOURS

301 45312 001 0 2

Codes de localisation du Client



MODE
Service commande
5, rue C. Pachair
58000 NEVERS

302 559 12369 01



MODE
Service réception
5, rue C. Pachair
58000 NEVERS

302 559 10010 04



MODE
Service comptabilité
5, rue C. Pachair
58000 NEVERS

302 559 10035 03

3.1.6 Standard de message

Le standard international pour les messages EDI est le standard EDIFACT. Dans la distribution aval des produits finis, le guide d'utilisation est EANCOM.

Les différents messages préconisés dans le cadre du juste à temps sont décrits dans le chapitre suivant.

3.2 Le scénario de partage des données de base

3.2.1 La collecte des données chez le fournisseur

Chaque partenaire doit constituer trois bases d'informations :

- une base pour collecter les informations sur ses adresses, services, et divers lieux-fonctions
- une autre pour les lieux-fonctions de ses clients
- une pour les produits

Un responsable de la qualité des données doit être désigné. Sa tâche est de coordonner la mise à jour des informations.

La maintenance des bases est un travail collectif impliquant plusieurs services dans l'entreprise.

La constitution de la fiche-produit commerciale suit généralement les étapes suivantes :

- établissement d'une fiche interne par le chef de produit pendant l'étude de faisabilité de l'offre commerciale
- attribution du code EAN, au début de la phase de mise en place
- validation des informations logistiques, marketing, informatiques, commerciales par circulation de la fiche interne dans les divers services concernés
- établissement définitif de la fiche-produit par le responsable codification
- diffusion auprès des partenaires commerciaux.

Toute modification du contenu de la fiche-produit implique une nouvelle validation par les différents services. Le temps nécessaire pour collecter l'information peut aller de quelques jours à 1 mois en fonction des organisations et du support de diffusion (papier ou réseau informatique).

3.2.2 La collecte des données chez le client

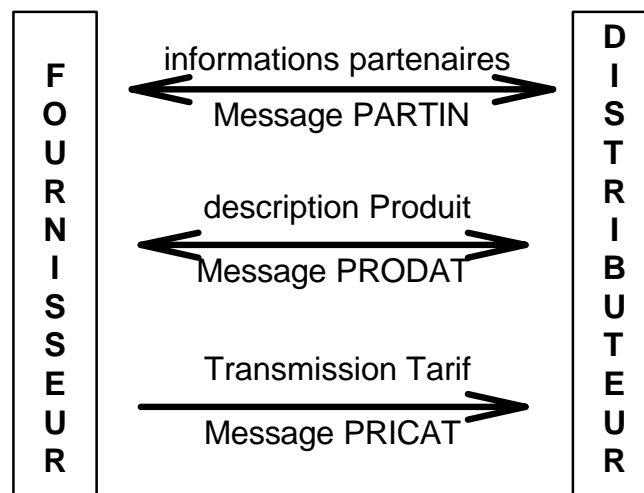
Les données produits doivent parvenir chez le client 1 à 2 semaines avant le passage de la première commande. Ce délai correspond au temps nécessaire pour la mise à jour des bases de données articles en central de référencement, en magasin et en entrepôt.

3.2.3 Le scénario d'échange

L'échange des données produit peut se dérouler à trois stades de la commercialisation des articles :

- avant le référencement, les articles ne sont pas encore codifiés, les fiches produits sont uniquement descriptives et ne peuvent être utilisées dans un processus EDI de juste à temps. A ce stade, des outils de type catalogue électronique peuvent être mis à profit soit sur serveur, soit sur CDROM. Ils permettent de présenter les modèles des articles en image et de travailler de façon interactive pour finaliser les modèles avec le client distributeur.
- au moment du référencement, les articles doivent être codifiés. Dès ce stade l'envoi de fiches-produit pour les articles référencés est envisageable. Cela suppose cependant l'accord du client et sa capacité à intégrer des informations produit pour des articles qu'il ne commercialisera peut-être pas.
- après le référencement, les échanges d'informations se font uniquement sur les articles référencés par le client.

Pour les deux derniers stades, le scénario d'échange est identique :

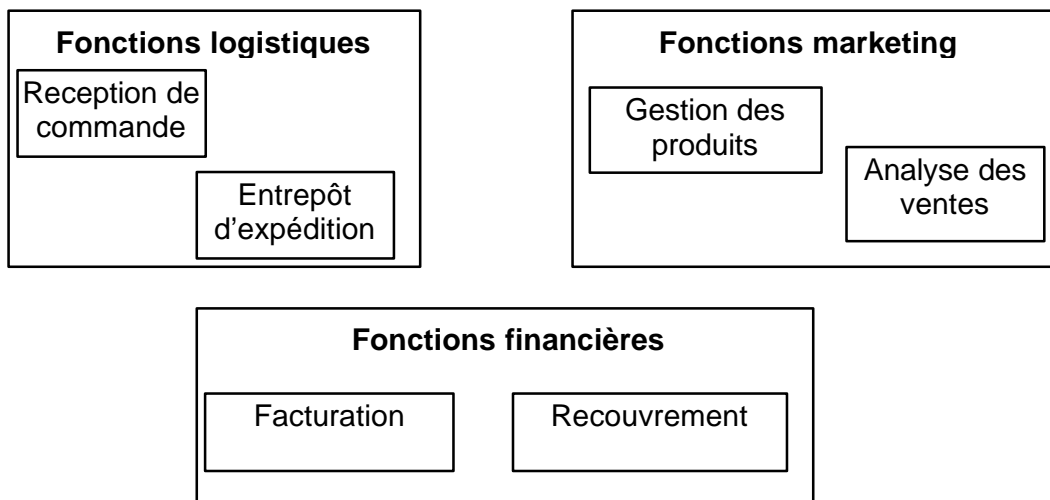


3.2.3.1 Le message PARTIN

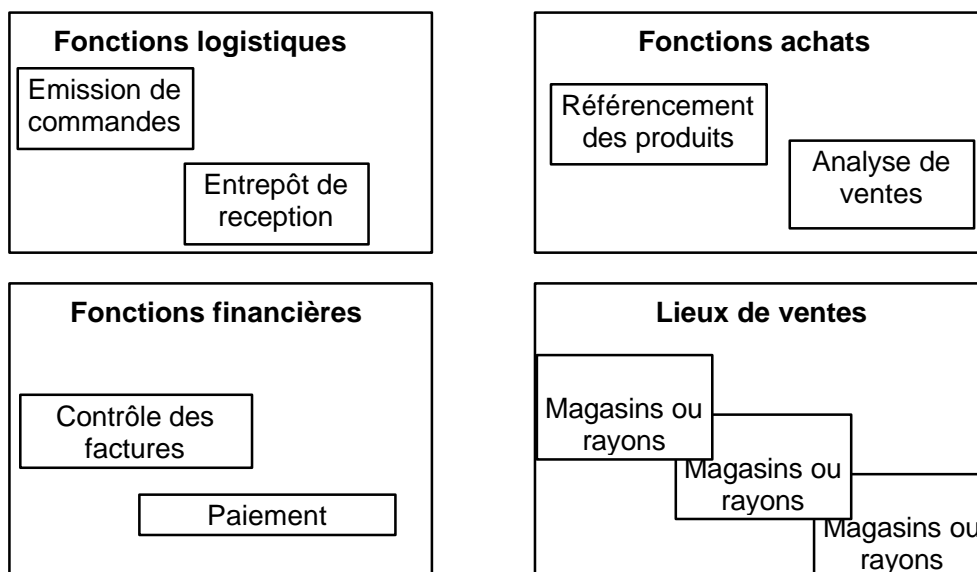
Le message d'informations partenaires, PARTIN, est décrit dans le manuel EDIFACT/EANCOM 96.

Le fournisseur doit indiquer à son client tous les lieux nécessaires à la réalisation des transactions commerciales aussi bien du point de vue du flux marchandise que de celui du flux d'information.

Les différents lieux et fonctions indiqués ci-dessous :



Le client doit de même communiquer tous les lieux et fonctions intervenant dans les opérations commerciales :



Exemple de déclaration de lieu fonction :

UNH+00000001+PARTIN:D:96A:UN:EAN006'	en-tête
BGM+10+124356+6'	référence du message informations partenaires
DTM+137:19940201:102'	date du message
NAD+FR+5412345000010::9'	identification de l'expéditeur
NAD+MR+4012345500000::9'	identification du destinataire
UNS+D'	fin de la section d'en-tête
NAD+BY+3027000000103::9++GENCOD EAN FRANCE+13 BLD LEFEBVRE +PARIS++75015+FR'	identification de l'acheteur
CTA+SA+:P.GEORGET'	nom de l'administrateur des ventes
COM+0153680576:TE'	coordonnées de l'administration des ventes, téléphone
COM+0148281681:FX'	fax
SCC+1++W:14:D'	condition de planification
DTM+2:19940120:102'	date de livraison demandée
UNT+13+00000001'	segment de fin de message

3.2.3.2 Le message PRODAT

Le message d'informations produit, PRODAT, est décrit dans le manuel EDIFACT/EANCOM 94.

La description des articles

Dans le message d'information produit, les articles peuvent être identifiés à deux niveaux : d'une part celui du modèle, d'autre part celui de l'unité consommateur.

L'unité consommateur est l'article tel qu'il est appréhendé et acheté par le consommateur final. Il est identifié en tenant compte de toutes ses caractéristiques commerciales : modèle, taille, coloris, et bien sur unité fabriquée. Dans le cadre des applications en flux tendu, cette unité consommateur est la base du dialogue entre le fournisseur et le client. Les prévisions de ventes, les programmes de fabrications, les commandes, les livraisons sont exprimés sur la base de cette unité. L'objet du message PRODAT est d'abord de communiquer la codification nécessaire pour instaurer un dialogue fiable entre les systèmes d'information des partenaires, c'est à dire le code EAN. L'unité modèle permet de regrouper les unités consommateurs en catégorie pertinente lors du référencement initial de l'article. Elle est également identifiée par un code EAN.

Article simple.

Pour les articles simples déclinés en modèle-taille-coloris, le lien entre le modèle et les unités consommateur dans le message PRODAT se fait avec le segment HYN Hiérarchie.

Les descriptions communes sont indiquées au niveau du modèle. Seules les caractéristiques spécifiques à chaque article sont données au niveau de l'unité consommateur (coloris, taille...).

Exemple de message présentant une déclinaison modèle taille coloris :

LIN+1+1+3453130000001:EN'	ligne 1+ Identification du modèle
IMD+C++MOD::9'	indicateur « modèle »
IMD+F+TPE+:::MODELE 1'	nom du modèle
IMD+F+DSC+:::DESCRIPTION DU MODELE 1'	
IMD+C+MD+CO:::68'	l'article est composé de coton (code Euratex)
LIN+2+1+3453130000018:EN'	ligne 2+ identification de l'UC
IMD+C++CU::9'	indicateur « unité consommateur »
IMD+F+35+:::BLEU'	couleur Bleu
IMD+F+98+:::3 MOIS'	taille 3 mois
HYN+P+P++3453130000001:EN'	identification du modèle de rattachement
LIN+3+1+3453130000025:EN'	ligne 3+ identification de l'UC
IMD+C++CU::9'	indicateur « unité consommateur »
IMD+F+35+:::BLEU'	couleur Bleu
IMD+F+98+:::6 MOIS'	taille 6 mois
HYN+P+P++3453130000001:EN'	identification du modèle de rattachement
LIN+4+1+3453130000032:EN'	ligne 4+ identification de l'UC
IMD+C++CU::9'	indicateur « unité consommateur »
IMD+F+35+:::BLEU'	couleur Bleu
IMD+F+98+:::1 AN'	taille 1 an
HYN+P+P++3453130000001:EN'	identification du modèle de rattachement
LIN+5+1+3453130000049:EN'	ligne 5+ identification de l'UC
IMD+C++CU::9'	indicateur « unité consommateur »
IMD+F+35+:::ROUGE'	couleur Rouge
IMD+F+98+:::3 MOIS'	taille 3 mois
HYN+P+P++3453130000001:EN'	identification du modèle de rattachement
LIN+6+1+3453130001046:EN'	ligne 6+ identification de l'Unité d'expédition
IMD+C++TU::9'	indicateur « unité d'expédition »
IMD+F+++:::CARTON DE 25 MODELE1 3MOIS'	description de l'UE
PAC+++PK'	type colis
MEA+PD+HT+CMT:20'	hauteur 20 cm
MEA+PD+LN+CMT:100'	longueur 100 cm
MEA+PD+WD+CMT:50'	largeur 50 cm
HYN+P+C++3453130000049:EN'	identification de l'article contenu
QTY+17E:25:PCE'	25 pièces contenues

.....

Articles complexes

Pour les articles complexes : les costumes, les maillots de bain deux pièces, les coordonnés, etc... deux cas peuvent se présenter.

Si les articles ne peuvent être vendus qu'ensemble, un code EAN est attribué à l'ensemble uniquement.

Si les articles peuvent être vendus séparément, chaque article composant doit être identifié séparément; aucun code n'est attribué à l'ensemble.

Le mode d'utilisation du message PRODAT est le même que dans le paragraphe précédent.

Unité d'expédition

Les unités d'expédition sont décrites dans le message PRODAT au même titre que les unités consommateur. Seules peuvent être transmises les unités d'expédition ou les unités logistiques standards, identifiées par un code EAN, Que ce soient des unités homogènes ou des colis mixtes standards selon l'exemple ci-dessous.

LIN+7+1+3453130002043:EN'	ligne 7+ identification de l'unité d'expédition
IMD+C++TU::9'	indicateur « unité d'expédition »
IMD+C++SG::9'	assortiment standard
IMD+F++::COLIS ASS MODELE 1'	description de l'UE
IMD+F+35+::BLEU'	couleur Bleu
PAC+++PK'	type colis
MEA+PD+HT+CMT:20'	hauteur 20 cm
MEA+PD+LN+CMT:100'	longueur 100 cm
MEA+PD+WD+CMT:50'	largeur 50 cm
HYN+P+C++3453130000018:EN'	identification de l'article contenu
QTY+17E:5:PCE'	5 pièces 3 mois contenues
HYN+P+C++3453130000025:EN'	identification de l'article contenu
QTY+17E:5:PCE'	5 pièces 6 mois contenues
HYN+P+C++3453130000032:EN'	identification de l'article contenu
QTY+17E:5:PCE'	5 pièces 1 an contenues

Les tarifs

Les applications flux tendus ne visent pas seulement l'optimisation du réapprovisionnement. Elles ont également pour objectif l'efficacité administrative entre le fournisseur et le client, en particulier la diminution des litiges.

L'utilisation de l'EDI dans les opérations de réapprovisionnement est un facteur de diminution des erreurs en terme d'identification des articles et de quantités approvisionnées.

La transmission des tarifs ainsi que la valorisation des commandes permettent un traitement plus rapide des litiges de facturation.

En fonction de leurs niveaux de partenariat EDI, les entreprises peuvent également échanger les tarifs et leurs mises à jour dans le message PRICAT.

Les prix ainsi que les conditions tarifaires sont associés au modèle ou à l'unité consommateur, en fonction du degré de différenciation nécessaire.

Exemple de message PRICAT pour la transmission des tarifs:

LIN+1+1+3453130000018:EN'	1 ère ligne, identification de l'UC
PRI+AAA:25:CT'	prix net contractuel 25ff
LIN+2+1+3453130000025:EN'	2 ème ligne, identification de l'UC
PRI+AAA:25:CT'	prix net contractuel 25 ff
LIN+3+1+3453130000032:EN'	3 ème ligne, identification de l'UC
PRI+AAA:25,5:CT'	prix net contractuel 25,5 ff
LIN+4+1+3453130000049:EN	4 ème ligne, identification de l'UC
PRI+AAA:25.5:CT'	prix net contractuel 25,5 ff

Emetteur de la fiche-produit ou du tarif

L'émission de la fiche-produit avec la description des articles est à l'initiative du créateur de l'article, de même que la codification de l'unité consommateur ou de l'unité modèle.

Le sens de circulation de l'information est le même dans le cas de chaînes de distribution intégrées ayant des articles à leurs marques, et pour les distributeurs multimarques (grandes surfaces ou indépendants).

En général, le détenteur de la marque commerciale est le créateur de l'article. Il est donc l'émetteur de l'information produit et celui qui détermine la codification.

4. Les scénarios des transactions commerciales

Dans le secteur du textile, la transaction commerciale se déroule en deux temps principaux :

- le référencement suivi de l'implantation en magasin
- le réassortiment

L'enjeu du flux tendu est d'exploiter de façon optimale les informations issues de la période d'implantation pour permettre le plus grand nombre possible de réassortiments des articles ayant rencontré l'adhésion du consommateur.

Plus les articles sont soumis à des phénomènes de mode, plus les gains espérés peuvent être importants, aussi bien pour le fournisseur que pour le distributeur.

4.1 Optimisation des informations issues de l'implantation avant réassortiment

Au moment du référencement, le fournisseur et le distributeur conviennent d'une implantation des articles. A ce stade, le fournisseur a également besoin d'une prévision d'approvisionnement établie par son client.

Cette prévision lui permettra d'anticiper ses approvisionnements de matières et ses programmes de fabrication.

Cela est particulièrement vrai pour les articles à cycle de fabrication long, c'est à dire supérieur au délai de réassortiment (5 à 10 jours dans les applications en flux tendus).

A ce stade, la prévision n'a pas besoin d'être établie au niveau le plus fin, modèle - taille - coloris, elle peut être définie seulement au niveau du modèle.

L'implantation couvre, en général, le premier mois de vente des articles.

Pendant cette période, il est vital pour le fournisseur d'avoir une remontée des ventes consommateurs le plus tôt possible.

En effet, le succès des articles est mesurable dès la première semaine de vente. A ce stade, l'information précieuse pour la prévision de réassortiment, n'est pas simplement le modèle, mais l'identification la plus fine, modèle - taille - coloris (niveau code EAN).

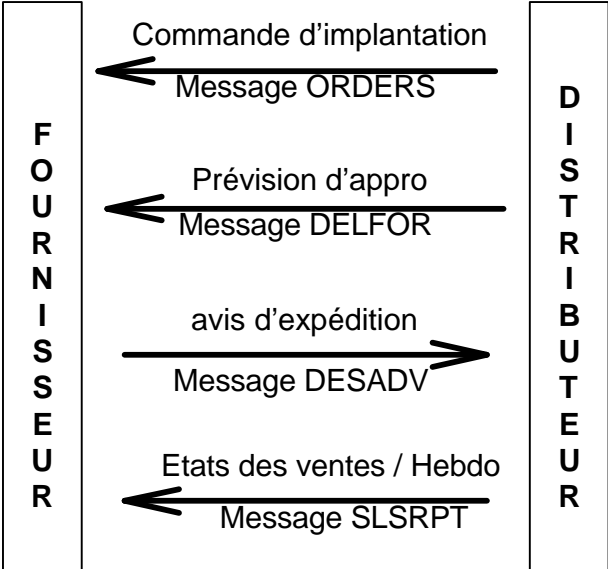
Cette remontée des ventes, rapide, peut permettre d'identifier immédiatement des ruptures de stocks et donc de déclencher des réassortiments anticipés.

Cette remontée d'information est également utile pour les approvisionnements en matière première.

A partir d'une connaissance fine des ventes dès la première semaine, le fournisseur peut réserver ses approvisionnements en tissu et couleur.

Les véritables prévisions fiables des ventes, au niveau taille, ne peuvent être faites que sur une base statistique suffisamment importante, disponible après 2 à 3 semaines de ventes. C'est seulement alors que le planning de fabrication peut être affiné.

Le scénario d'échange d'information est le suivant:



Exemple de message commande ORDERS pour la commande d'implantation du modèle 345313000001 pour les articles 345313000018, 345313000025.....

UNH+00000001+ORDERS:D:96A:UN:EAN008'	Segment d'en-tête
BGM+220+12345678+9'	numéro de commande 12345678
DTM+137:19960830:102'	Date de commande 30 aout 96
DTM+2:19960930:102'	Date de livraison demandée 30 sept 96
NAD+BY+5412345000010::9'	Identification de l'acheteur
CTA+OC+:P FORGET'	Nom du contact
NAD+SU+4012345500000::9'	Identification du fournisseur
NAD+DP+5412345000010::9'	Identification du lieu de livraison
LIN+1++3453130000018:EN'	Identification de l'unité consommateur
PIA+1+3453130001015:ADU'	Identification de l'UE
IMD+C++CU::9'	indicateur unité consommateur
QTY+21:25:PCE'	Quantité commandée 25
MOA+203:7620'	Valorisation de la ligne
PRI+AAA:25:CT::1:PCE'	Prix net contractuel 25 fr
LIN+2++3453130000025:EN'	Identification de l'unité consommateur
PIA+1+3453130001022:ADU'	Identification de l'UE
IMD+C++CU::9'	indicateur unité consommateur
QTY+21:25:PCE'	Quantité commandée 25
MOA+203:7620'	Valorisation de la ligne
PRI+AAA:25:CT::1:PCE'	Prix net contractuel 25 fr
LIN+3++3453130000032:EN'	Identification de l'unité consommateur
PIA+1+3453130001039:ADU'	Identification de l'UE
IMD+C++CU::9'	indicateur unité consommateur
QTY+21:25:PCE'	Quantité commandée 25
MOA+203:7620'	Valorisation de la ligne
PRI+AAA:25,5:CT::1:PCE'	Prix net contractuel 25,5 fr
UNS+S'	
UNT+99+00000001'	

Exemple d'avis d'expédition, DESADV

UNH+00000001+DESADV:D:96A:UN:EAN005'	segment d'en-tête
BGM+351+12345678+9'	N° de référence de l'avis d'expédition
DTM+137:19960401:102'	date du message
DTM+11:19940403:102'	date d'expédition
RFF+CO:12345678'	N° de référence de la commande
DTM+171:19960325:102'	date de la commande
NAD+SU+5411234512300::9'	Identification du fournisseur
NAD+BY+5412345000010::9'	identification de l'acheteur
NAD+DP+5412345123450::9'	identification du lieu de livraison
CPS+1'	début de description de l'expédition
PAC+1++201'	palette ISO
PCI+30'	demande du marquage du code SSCC sur la palette
GIN+BJ+354107280000001051'	identification de la palette
LIN+1++3453130000018:EN'	1 er article expédié
QTY+12:25'	quantité expédiée 25
LIN+2++3453130000025:EN'	2ème article expédié
QTY+12:25'	quantité expédiée 25
LIN+3++3453130000032:EN'	3ème article expédié
QTY+12:25'	quantité expédiée 25
UNT+99+00000001'	

4.2 Optimisation du réassortiment

Le réassortiment peut se faire selon deux grands types de scénarios, soit partagé soit à l'initiative du distributeur seul.

Le scénario partagé associe le fournisseur et le distributeur dans la décision de réassortiment. Il suppose une capacité du fournisseur à exploiter et traiter les données fournies par son client, état des stocks, des encours et des ventes.

Le scénario où l'initiative est laissée au seul distributeur met en jeu sa capacité à anticiper les ventes, en fonction de l'exploitation qu'il a faite de ses données magasins.

4.2.1 Réassortiment partagé

Dans le réassortiment partagé, le fournisseur garantit un niveau de stock optimal en magasin ou en entrepôt afin de couvrir la demande du consommateur.

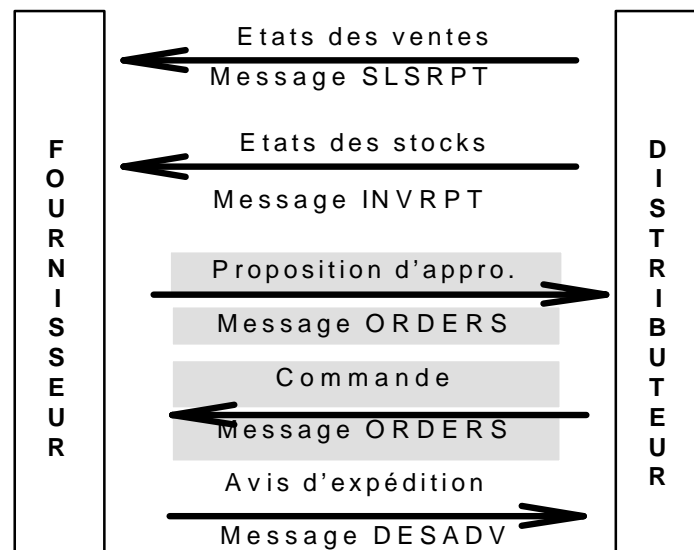
A cette fin, le distributeur fournit à son fournisseur des données sur ses ventes, ses encours et ses états de stocks.

En retour, le fournisseur établit des propositions d'approvisionnements qui sont validées par le client et concrétisées par une expédition. Si un climat de confiance suffisant s'établit, la proposition d'approvisionnement peut être évitée, ainsi que la confirmation de commande.

La mise en place d'une application de réapprovisionnement partagé nécessite de la part du fournisseur une gestion précise des éléments suivants :

- les ventes fournies par son client
- les états de stocks fournis par son client
- les encours de commande afin de synchroniser sa propre estimation des besoins du client avec l'état des stocks réels en magasin.

Le scénario d'échange est le suivant:



Le message ORDERS utilisé dans la proposition d'approvisionnement est identifié comme « prévisionnel » par la DE 1225 du BGM.

Exemple du message états de ventes SLSRPT :

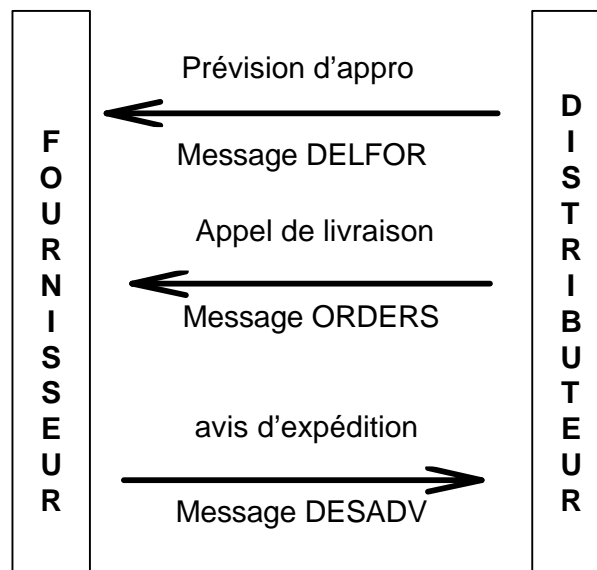
UNH+00000001+SLSRPT:D:96A:UN:EAN004'	segment d'en-tête
BGM+73E::9+12345678+9'	référence du message état des ventes
DTM+137:19961105:102'	fate du message
DTM+356:1996100119961031:718'	période de collecte des données
NAD+SE+5456789000010::9'	identification du distributeur
NAD+SU+3323456007890::9'	identification du fournisseur
LOC+162+5456789000020::9'	identification du lieu de vente
LIN+1++3453130000018:EN'	identification du premier article
QTY+153:140'	quantité vendue 140
LIN+2++3453130000025:EN'	identification du deuxième article
QTY+153:98'	quantité vendue 98
LIN+3++3453130000032:EN'	identification du 3 ème article
QTY+153:115'	quantité vendue 115
UNT+99+00000001'	

Exemple du message états des stocks INVRPT :

UNH+00000001+INVRPT:D:96A:UN:EAN004'	segment d'en-tête
BGM+35::9+12345678+9'	N° de référence de l'état des ventes
DTM+137:19940301:102'	Ddte du message
DTM+366:19940420:102'	date de relevé des stocks
NAD+GY+5412345000010::9'	lieu de relevé des stocks
NAD+SU+5410738100000::9'	identification du fournisseur
LIN+1++3453130000018:EN'	premier article
QTY+145:55'	quantité en stock 55
LIN+2++3453130000025:EN'	2ème article
QTY+145:12'	quantité en stock 12
UNT+99+00000001'	

4.2.2 Réassortiment à l'initiative du client seul

Dans ce scénario, le client établit ses prévisions d'approvisionnement au niveau le plus fin et les révisé selon une fréquence établie avec son partenaire. Ces prévisions sont établies sur une période d'autant plus longue que le cycle de fabrication des articles est long. Le message principal utilisé est le DELFOR. Il est établi par article, par lieu d'approvisionnement et par date.

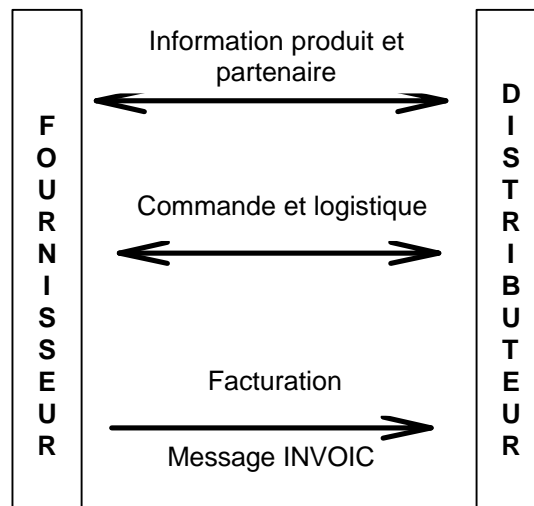


Exemple de message prévision d'approvisionnement, DELFOR :

UNH+00000001+DELFOR:D:96A:UN:EAN002'	segment d'en-tête
BGM+41E::9+12345678+9'	N° de référence de la prévision
DTM+137:19960110:102'	date du message
NAD+BY+5412345000010::9'	identification de l'acheteur
NAD+SU+4012345500000::9'	identification du fournisseur
UNS+D'	
NAD+DP+5412345000010::9'	lieu de livraison
LIN+1++3453130000018:EN'	1er article à livrer
QTY+113:4000'	quantité à livrer
SCC+1'	quantité ferme
DTM+2:19960120:102'	1ère date de livraison demandée
QTY+113:4000'	quantité à livrer
SCC+4'	quantité planifiée
DTM+2:19960220:102'	2ème date de livraison demandée
LIN+2++3453130000018:EN'	2ème article à livrer
QTY+113:3000'	quantité à livrer
SCC+1'	quantité ferme
DTM+2:19960120:102'	1ère date de livraison demandée
QTY+113:2000'	quantité à livrer
SCC+4'	quantité planifiée
DTM+2:19960220:102'	2ème date de livraison demandée
UNS+S'	
UNT+99+00000001'	

4.3 La facturation

Toute transaction commerciale s'achève par un paiement. Celui-ci est requis par le document facture. Ces opérations peuvent également être traitées en EDI. Le caractère obligatoire de la facture au regard de la fiscalité et son importance du point de vue comptable et juridique, en font cependant un document à part.



La facture marque la réalisation d'une opération commerciale.

Son contrôle et son règlement sont conditionnés par les références qui y sont faites non seulement des documents qui ont marqué l'initialisation de la transaction (le plus souvent une commande), mais aussi ceux qui font la preuve de la réalisation de l'échange de marchandises ou de services (l'avis d'expédition et la réception de la marchandise). La mise en place de la facture électronique nécessite donc de porter attention à la traçabilité des documents.

Traditionnellement sur papier, la facture peut maintenant être émise, reçue et archivée sous forme électronique depuis la loi de finance rectificative de décembre 1990 (N° 90-1169 du 29 12 90). Les conditions de sa mise en oeuvre sont définies par le Décret N° 91-579 du 20-06-91, et par l'instruction de la DGI des 27 12 91 et 01 03 93. Le présent chapitre présente les grandes lignes de ces dispositions.

Pour plus de détails, le lecteur peut se reporter au guide de dématérialisation de la facture publié par Gencod EAN France.

4.3.1 Le rattachement aux documents logistiques et commandes

L'association de la facture avec les opérations pour lesquels elle demande le paiement peut être gérée de deux façons :

- en fixant des règles strictes de séquentialité des documents
- soit en laissant les acteurs toute liberté dans le regroupement des opérations au moment de la facturation.

4.3.1.1 Traçabilité des opérations sur la base des documents.

Le rattachement des documents de commande et de livraison avec la facture est possible si des règles strictes d'enchaînement sont définies. Par exemple, si une commande ne peut donner lieu qu'à une livraison, et qu'une facture ne peut concerner qu'une livraison, il est possible de bâtir le contrôle de la facturation uniquement sur les références aux documents commande et livraison.

Ce type de rapprochement est le plus simple du point de vue du système d'information, mais le plus difficile à mettre en oeuvre du point de vue de l'accord d'interchange entre les partenaires. De plus, les entreprises ont l'habitude d'une grande liberté. Il est fréquent de voir plusieurs commandes regroupées sur la même livraison, et plusieurs livraisons regroupées sur la même facture, ou encore des livraisons partielles éclatées sur plusieurs factures.

4.3.1.2 Traçabilité des opérations sur la base des lignes articles

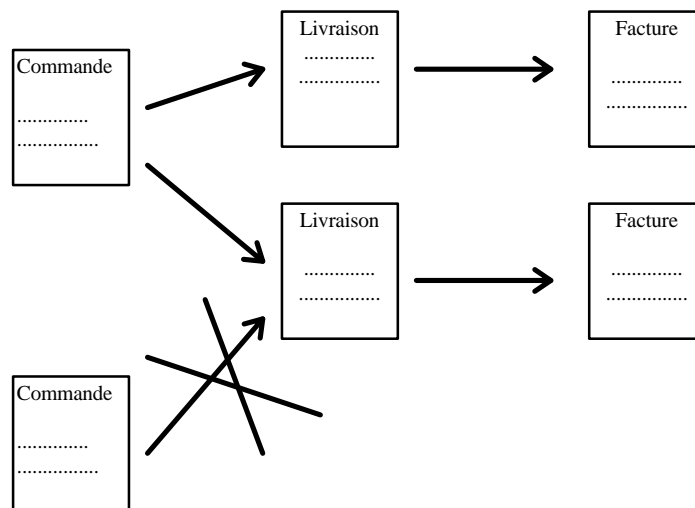
Dans le cas où toute liberté est laissée à l'éclatement et au regroupement des opérations émanant des commandes initiales. Les seuls référentiels possibles sont le numéro de ligne de la commande et le numéro de ligne de livraison. Dès lors, le rapprochement entre la ligne de facturation et les opérations se fera sur la base des numéros de ligne.

Cette méthode suppose que les systèmes d'information soient capables de stocker et de restituer chaque opération en l'identifiant sur son numéro de ligne dans un document donné. Mais cela nécessite aussi que chaque ligne de facture comporte une référence au numéro de ligne dans la commande et au numéro de ligne dans la livraison.

4.3.1.3 **Recommandation: 1 livraison = 1 facture**

Le document est aujourd'hui la base du traitement de la transaction commerciale dans la majorité des logiciels de gestion. La recommandation du groupe de travail est, en conséquence, de s'appuyer sur la première solution (4.3.1.1.) pour le rapprochement des factures avec les autres documents de la transaction. Le principe en est le suivant:

- une commande peut donner lieu à plusieurs livraisons,
- les reliquats de plusieurs commandes ne peuvent pas être groupés sur un seul document de livraison
- une facture pour chaque livraison



Le segment RFF de l'en-tête de facture est utilisé pour référencer l'avis d'expédition couvert par la facture.

4.3.1.4 **L'archivage de la commande à la facture**

Si les règles d'archivage en droit fiscal fixent un délai de conservation de 6 ans, celles du droit commercial fixent un délai de conservation de 10 ans. Le tout électronique, de la commande à la facture, nécessite des outils d'archivage électronique, magnétique ou optique, capables de conserver une trace des opérations sur ces périodes en en garantissant la traçabilité et la restitution.

4.3.2 De la facture électronique à la facture sans papier

L'avantage de la facture électronique est d'accélérer le contrôle au ligne à ligne des éléments facturés, en évitant la saisie du document facture. Elle peut donc être mise en place comme un outil de productivité administrative sans pour autant franchir le pas de la facture sans papier au sens où l'entend la DGI. Dans ce cas, le fournisseur émet des messages EDI facture et dans le même temps édite des factures papier pour archivage. Le client reçoit des factures EDI pour l'intégration dans son système d'information, ainsi que des factures papiers pour archivage.

La suppression de l'archivage en double du papier nécessite une déclaration d'utilisation à la DGI et l'utilisation d'outils de transmission EDI référencés par la même DGI. De nombreuses entreprises commencent la facture électronique simple pour, ensuite, franchir le pas de la dématérialisation complète.

4.3.2.1 Les dispositions légales

Les dispositions légales reposent sur un principe unique, celui de l'original de facture. L'administration fiscale, les règles comptables et les obligations juridiques font de l'accord entre le fournisseur et le client, sur le contenu de la facture, le critère essentiel de sa validité. Celle-ci repose sur le fait que l'un et l'autre ont archivé le même document, que ce soit sur support papier ou électronique.

L'archivage est donc le dispositif clé de la dématérialisation de facture. Il est complété par des outils de restitution en clair des documents archivés et par un contrôle automatisé de la présence des éléments légaux de la facture.

Le décret publié par le ministère des Finances et l'instruction de la DGI définit :

- les données obligatoires de la facture
- les fonctionnalités minimales d'archivage
- les fonctionnalités minimales de restitution en cas de contrôle

4.3.2.2 La mise en pratique

Pour mettre en place la facture dématérialisée, sans papier, le fournisseur et le client doivent utiliser un système EDI référencé par la DGI. Le réseau Allegro a été, par exemple, référencé sous les numéros L93 001 (pour les systèmes PC) et L96 002 (pour les systèmes AS400).

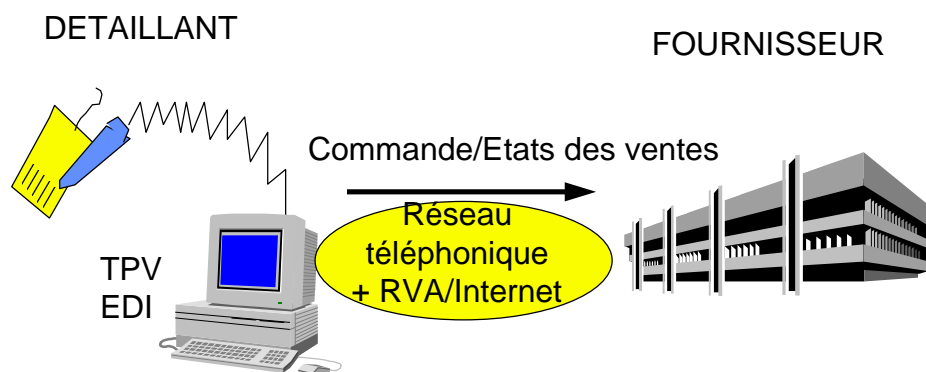
Ce référencement couvre également le contenu du message échangé, la facture EDIFACT publiée dans le guide EANCOM 94. Ce référencement fait l'objet d'un avenant à chaque évolution du message facture.

Equipés d'un système référencé, le client et le fournisseur déclarent individuellement à la DGI qu'ils vont utiliser la dématérialisation de facture.

5. Optimisation d'approvisionnement avec les petits détaillants

Les flux décrits ci-dessus peuvent s'appliquer entre des entreprises fournisseurs et clientes disposant de compétences et de ressources informatiques minimales. L'optimisation de l'approvisionnement et des prévisions de fabrication pour les industriels nécessite une massification à terme des échanges d'informations avec leurs clients, en particulier celles concernant les remontées des ventes.

Pour les petites surfaces de vente, un scénario EDI simplifié s'appuyant sur la commande ou la remontée des ventes est envisageable en mettant à disposition des détaillants des outils simples de collecte et de transmission de l'information vers les fournisseurs.



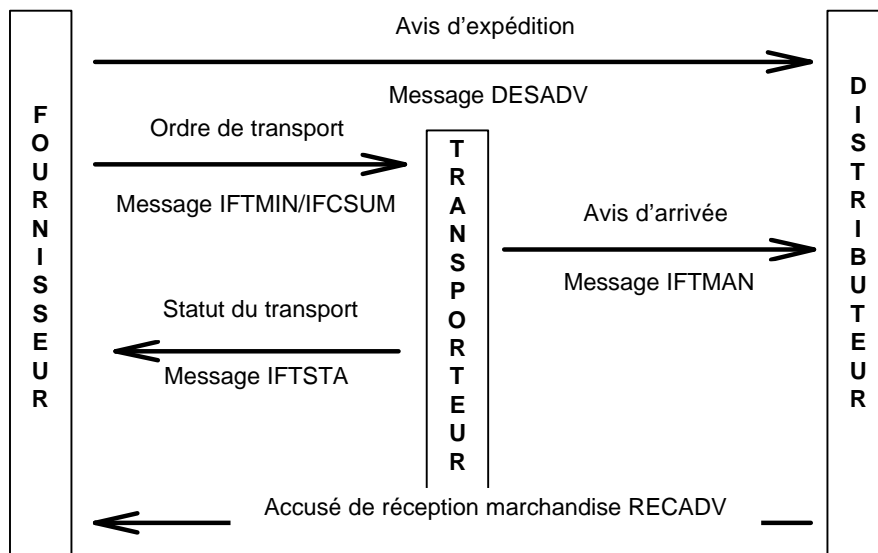
Un document spécifique sur ce sujet sera publié au cours de l'année 1997.

6. L'intégration du transport

Les processus d'approvisionnement en flux tendu, visent à diminuer les stocks dans le cycle d'approvisionnement et à assurer la disponibilité des articles au bon moment et au bon endroit. Si l'optimisation des flux commerciaux est un facteur de réussite, celle des flux transport joue également un rôle majeur. En effet, à quoi sert une prise de décision performante sur les quantités réassorties sans une gestion efficace des temps de livraison et donc de transport et de réception ?

Les partenaires ont donc intérêt pour la réussite du projet à valider également le passage des ordres aux transporteurs en utilisant, là aussi, l'EDI.

Exemple de circuit des ordres de transport :



Les scénarios EDI concernant le transport dans sa relation avec l'échange commercial sont décrits dans le document : "EANCOM-EDIFACT, un standard international pour l'EDI dans le commerce et le transport".

7. Les étapes de la mise en place

7.1 La coordination entre le fournisseur et le client

Au delà de la négociation commerciale, les partenaires doivent mettre en place une cellule commune de suivi technique des échanges d'information. Cette cellule est composée des responsables informatiques (EDI), logistiques, et commerciaux du fournisseur et du client.

7.2 L'exploitation de la lecture optique

Chez le distributeur, la pertinence des informations de réapprovisionnement repose sur la collecte des données de vente en magasin. Une attention particulière doit donc être apportée aux applications de lecture optique en magasin:

- mise à jour des fichiers articles caisses
- maintenance de la correspondance entre les prix en rayon et les prix à la caisse
- qualité du marquage en code à barres sur les articles
- maîtrise du passage aux caisses

Pour obtenir des données de ventes fiables, les doubles saisies ainsi que les saisies simplifiées doivent être évitées. La formation du personnel de caisse doit mettre l'accent sur le respect du passage unitaire des articles.

7.3 La mise à niveau des applications informatiques

Le traitement des données de ventes, ainsi que la gestion des programmes d'approvisionnement nécessitent des développements informatiques. Ceux-ci concernent :

- les applications, au sens où elles doivent aider à la prise de décision sur la gestion optimale des stocks, de la fabrication, et des livraisons
- l'intégration, dans la mesure où les données EDI, mais aussi les données calculées doivent être prises en compte sans ressaisie entre les différents logiciels des systèmes d'information de chacun des partenaires.
- le suivi des échanges EDI entre les applications du système de gestion, l'interface EDI et les réseaux à valeurs ajoutées.

7.4 Le choix d'un réseau de télécommunication

Afin de relier leurs systèmes d'information respectifs les entreprises doivent faire le choix d'un réseau de télécommunication. Les principaux réseaux utilisés en matière d'EDI en France sont Allegro, Atlas, D'Arva, GEISCO, IBMGN. Ces réseaux sont interconnectés entre eux sur la base du protocole X400. Quel que soit donc le réseau de ses partenaires, un utilisateur de l'EDI peut donc choisir en toute liberté son fournisseur de service. Les principaux critères de choix sont :

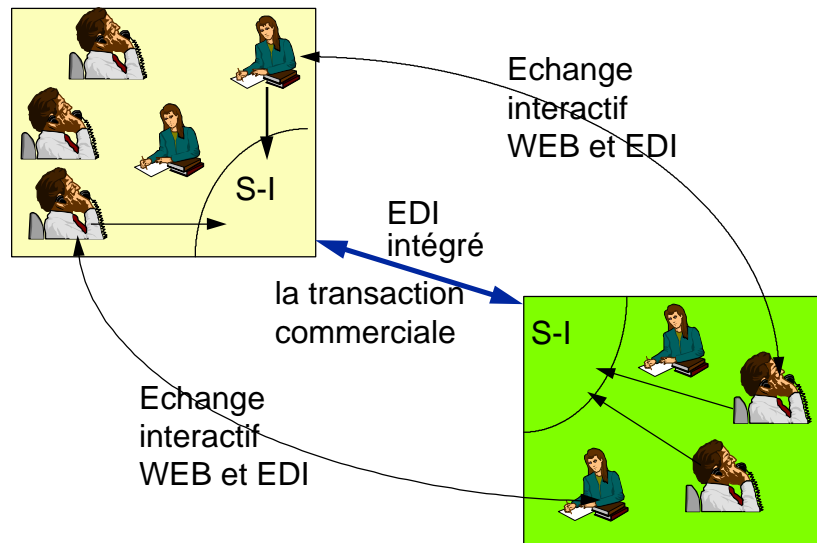
- le réseau sur lequel sont déjà connectés la majorité des partenaires potentiels
- le taux de disponibilité du service
- la standardisation des protocoles utilisés
- la qualité de service (délai de transfert des messages, traçabilité des messages de bout en bout....)

Ces critères sont fondamentaux pour les messages au coeur de la transaction commerciale proprement dite, Commande, Avis d'expédition, Ordre de transport, Programme d'approvisionnement, Etats des ventes, Facture...

Cependant, un nouvel outil est apparu dans le paysage des réseaux : INTERNET. Son utilisation comme outil de messagerie électronique est envisageable, en particulier dans les périodes de test. Son utilisation quotidienne dans la phase de production doit être validée avec attention pour s'assurer que les niveaux de disponibilité et de délai de transfert sont suffisants pour l'application de juste à temps envisagé.

Par contre, l'utilisation d'Internet pour l'échange des données descriptives des articles peut s'avérer plus souple que celle des réseaux à valeurs ajoutées classiques. En effet, la mise à disposition par un fabricant de ces données sur un serveur de type WEB peut en faciliter la diffusion, et donc l'intégration par ses clients.

EDI et Internet



7.5 La convention d'échange des messages EDI

La convention d'échange définit les processus techniques de circulation des données entre les partenaires, le contenu des messages ainsi que leurs formats. Une convention cadre est jointe en annexe.

7.6 La formation des utilisateurs

Avant la phase de tests, les utilisateurs doivent être formés à la fois aux nouveaux outils logiciels, mais aussi à l'EDI, et à l'économie générale du projet d'approvisionnement en flux tendu.

7.7 les premiers échanges

Les premiers tests se déroulent pendant 3 à 6 mois et concernent à la fois les échanges EDI, doublés dans un premier temps par un flux papier ou fax, mais aussi la validation des processus d'intégration, de prise de décision et de livraison

7.8 Les indicateurs de mesure des résultats

La mesure des résultats d'une application d'approvisionnement en juste à temps repose sur le partage entre le fournisseur et son client d'indicateurs établis sur des bases communes.

Les indicateurs clés de mesures peuvent être :

- les niveaux des stocks clients et fournisseurs
- les coûts administratifs
- le nombre de réassortiments des articles
- le volume d'activité
- la qualité de services
- le nombre de litiges
- le coût des opérations logistiques

Il est également intéressant de disposer d'indicateurs de l'activité EDI, tels que le volume d'échanges, le taux d'erreurs dans le transfert ou dans l'intégration des messages.

8. Les Annexes

8.1 Bibliographie

Ces documents sont disponibles à Gencod - EAN France :

- Manuel de codification des articles textiles
- Manuel de codification des lieux fonctions
- Manuel de réalisation de la symbolisation EAN
- Manuel EANCOM d'utilisation des messages EDIFACT
- Etude GENCOD / IFM sur l'EDI dans le textile
- L'EDI pour les applications ECR, pour l'EDI intégré
- Guide de dématérialisation de la facture
- EANCOM-EDIFACT, un standard international pour l'EDI dans le commerce et le transport.

8.2 Le code composition

Tous les produits textiles ou contenant au moins 80 % de leurs poids en fibre textile doivent, dans le cadre de l'Union Européenne, comporter un étiquetage de composition. Dans le cas des vêtements, si l'une des parties représente moins de 30% du poids total, on n'en tiendra pas compte.

Les documents commerciaux d'accompagnement doivent comporter une indication claire de la composition des articles. Le code mécanographique d'Euratex peut être utilisé à cet effet.

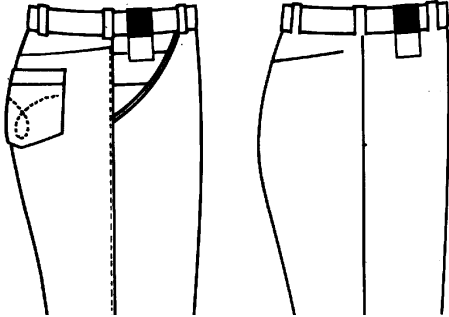
Codes	désignations
AB	Abaca
AC	Acétate
PC	Acrylique
AL	Alfa
AG	Alginate
WP	Alpaga
AS	Amiante
WA	Angora
WS	Cachemire
KP	Capoc
WS	Castor
WK	Chameau
CA	Chanvre
CL	Chlorofibre
CC	Coco
CU	Cupro
EA	Elasthanne
EL	Elastodiène
FL	Fluorofibre
GI	Genêt
WU	Guanaco
HE	Henequen
JU	Jute
KE	Kenaf
WO	Laine
WL	Lama
LI	Lin
WT	Loutre
MG	Maguey
ME	Métal
MA	Modacrylique

Codes	désignations
MO	Modal
WM	Mohair
PI	Papier
HA	Poll
PA	Polyamide
PB	Polycarbamide
PL	Polyester
PE	Polyéthylène
PP	Polypropylène
PU	Polyuréthane
PR	Protéï nique
RA	Ramie
SI	Sisal
SE	Sole
SN	Sunn
TA	Triacétate
TV	Trivinyll
GL	Verre Textile
WG	Vigogne
VY	Vinyllal
VI	Viscose
WY	Yack
AF	Autres fibres
WV	Laine vierge
	Laine de tonte
HL	Métis
TR	Résidus textile
	composition indéterminée

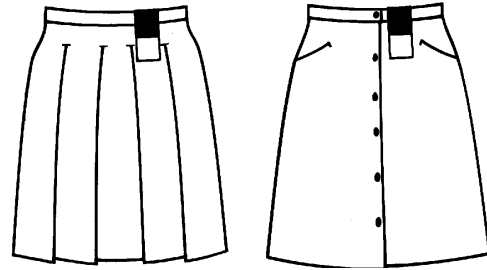
8.3 Positionnement des étiquettes sur les articles

8.3.1 les étiquettes cousues

8.3.1.1 articles avec ceinture

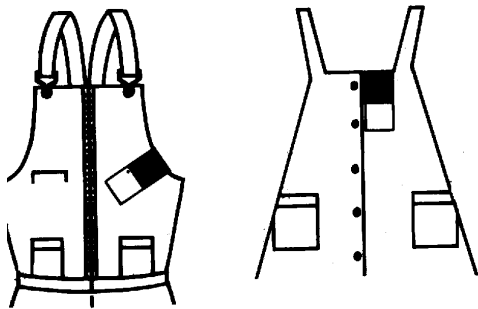


Etiquette à cheval sur la ceinture, au-dessus de la poche droite



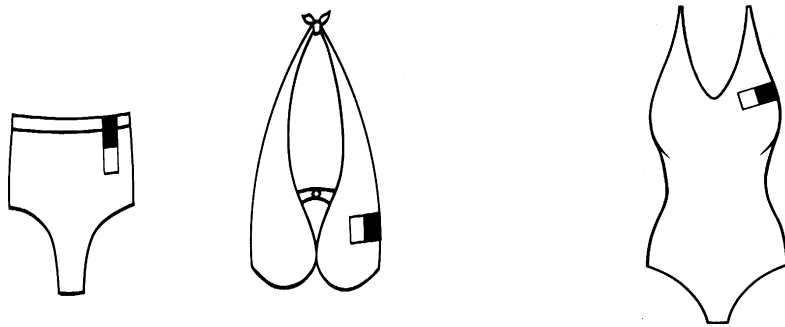
Etiquette à cheval sur la ceinture, positionnée devant sur la gauche de l'article

8.3.1.2 articles avec bretelles



Etiquette à cheval sur le côté gauche de l'article

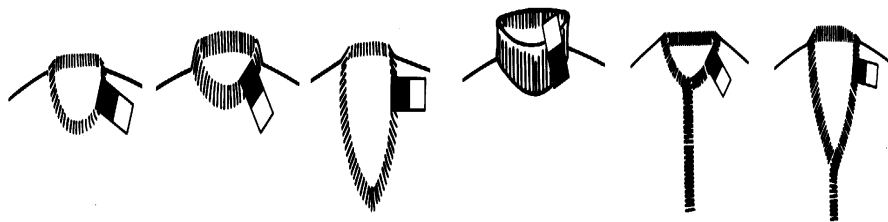
8.3.1.3 Maillots de bains



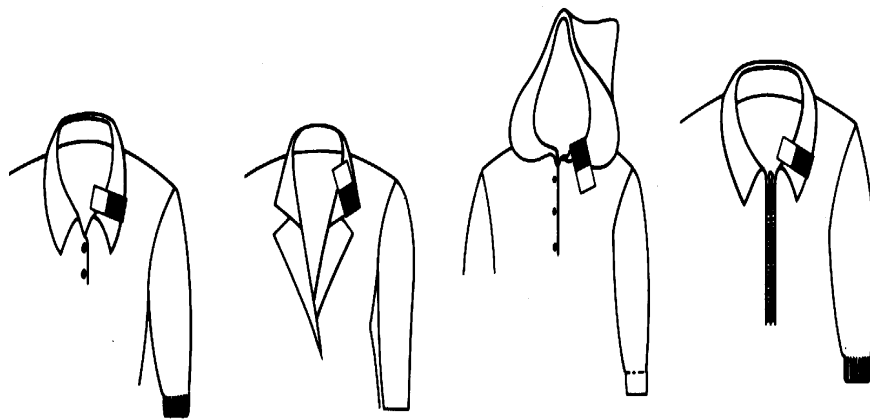
Étiquette sur la gauche, à cheval sur la ceinture ou sur le bonnet gauche

Étiquette sur le bonnet gauche

8.3.1.4 étiquette sur le col ou l'encolure

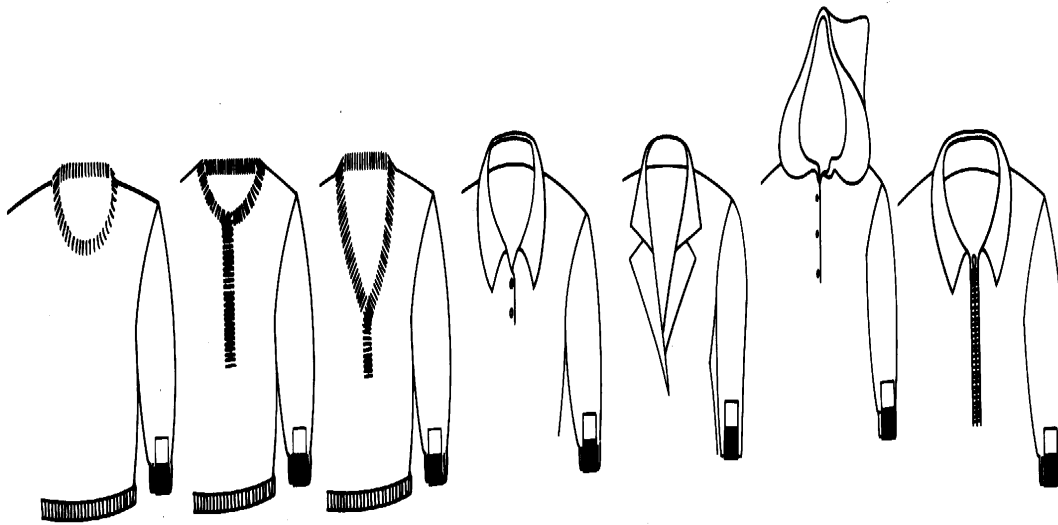


Étiquette à cheval sur l'encolure, côté épaule gauche



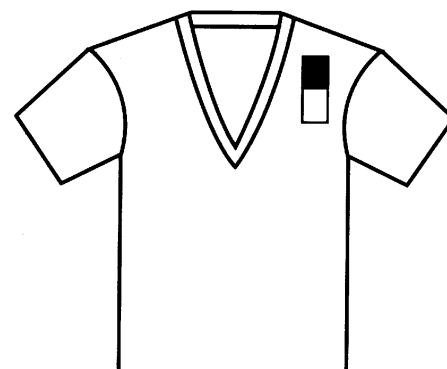
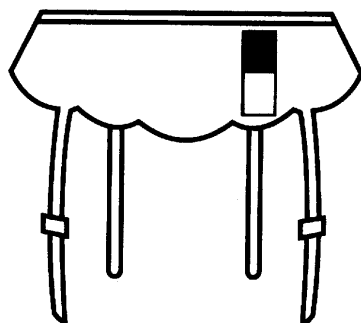
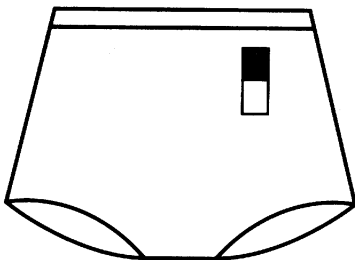
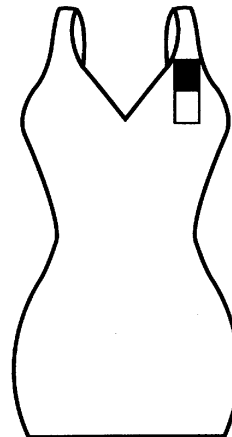
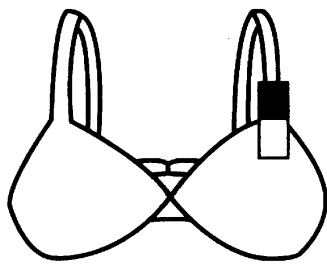
Étiquette à cheval sur l'encolure côté gauche

8.3.1.5 étiquette sur les manches



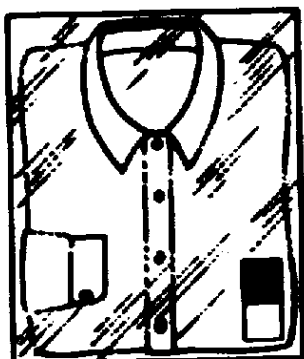
Etiquette à cheval sur la manche gauche

8.3.2 les sous vêtements



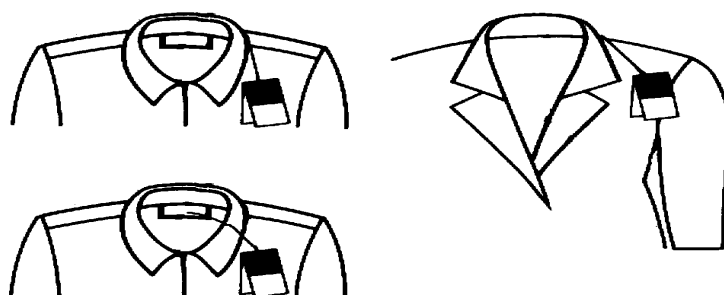
Etiquette à gauche

8.3.3 les étiquettes autocollantes pour les articles emballés



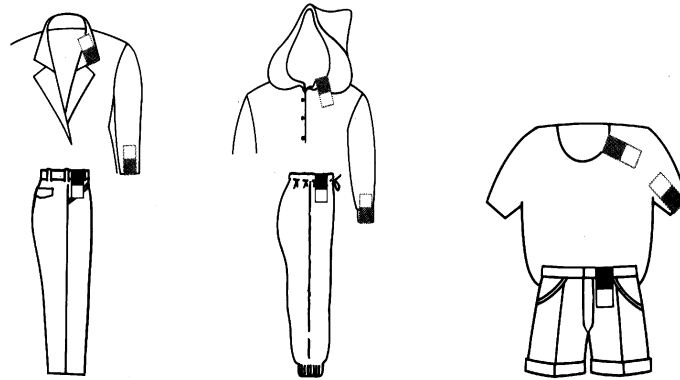
Etiquette en bas sur le coin gauche

8.3.4 les étiquettes swiftées pour les articles fragiles



Pour les articles fragiles, il est recommandé d'utiliser une étiquette swiftée dans la jonction des coutures col et épaule, ou dans la vignette de composition

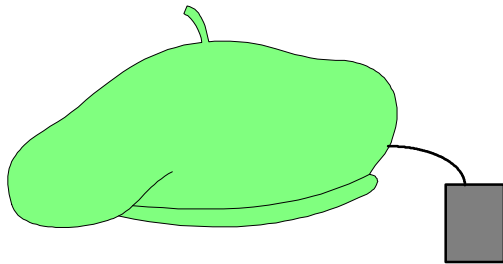
8.3.5 Les étiquettes sur les articles 2 pièces



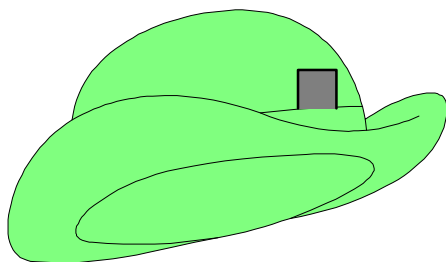
Une étiquette sur la pièce du haut, à l'encolure ou à la manche et une étiquette sur le bas, à la ceinture. Pour les articles non dépareillables, une seule des étiquettes doit comporter le code à barres

8.3.6 Les étiquettes pour la chapellerie

Les étiquettes sur les casquettes sont cousues sur l'arrière.



Les étiquettes sur les chapeaux sont glissées à l'arrière



8.4 La convention d'interchange

Préambule

Cette Convention d'Interchange comprend la convention proprement dite, une annexe technique, ainsi qu'une annexe fonctionnelle. Cette convention intervient entre deux partenaires EDI. Elle fixe les conditions générales des échanges EDI. Elle ne préjuge pas des contrats existants entre les partenaires et leurs réseaux à valeur ajoutée ou leurs fournisseurs de progiciels pour l'EDI.

L'annexe technique contient tous les éléments concernant la mise en oeuvre opérationnelle des télécommunications entre les partenaires, réseaux, adresses réseaux, horaires.... Si plusieurs réseaux ou stations EDI sont utilisés, il peut être nécessaire d'établir autant d'annexes techniques qu'il y a de réseaux ou de stations EDI.

L'annexe fonctionnelle définit les messages et leurs utilisations.

Cette convention peut être soit établie entre les parties en tant que telle, soit annexée au contrat principal.

Art 1. Objet et Portée

La convention d'interchange EDI concerne les transferts de messages entre les partenaires effectuant des transactions commerciales au moyen de l'EDI. Toutefois, la convention ne traite pas des conséquences juridiques des transactions conclues par EDI.

Art 2. Exigences et spécifications techniques

Sont incluses dans les annexes, les matières opérationnelles suivantes:

- * les équipements utilisés, les moyens de communication, les messages standard et les conventions de codification
- * les modalités de traitement et d'accusé de réception des messages
- * la sécurité des messages
- * les enregistrements et la conservation des messages
- * la planification de mise en oeuvre et les tests éventuels

Art 3. Exigences opérationnelles pour l'EDI

Les partenaires s'engagent à se doter et à maintenir les équipements et logiciels informatiques.

Les détails concernant les réseaux, les moyens de connexion, ainsi que ceux concernant les messages, leurs versions et leurs utilisations sont décrits dans les annexes techniques et fonctionnelles.

Art 4. Modalités de traitement et d'accusé de réception des messages

Les messages reçus doivent être traités aussi vite que possible et, le cas échéant dans le délai fixé par l'annexe technique.

Si un accusé de réception est requis, sa nature est précisée dans l'annexe technique. La réception de cet accusé par l'émetteur lui garantit la prise en compte du message par le destinataire, mais elle n'équivaut pas à une acceptation du contenu.

Art 5. Enregistrement et conservation des données

Afin de garantir la sécurité des échanges, des délais de conservation des messages échangés peuvent être définis. Ces délais permettent d'assurer les retraitements ou les réémissions des messages. Ces délais doivent au moins couvrir le temps nécessaire à la conclusion des transactions concernées. Ils seront précisés dans l'annexe technique, message par message si nécessaire.

Des obligations d'archivage sont également fixées dans le cadre de la dématérialisation fiscale, (article 8).

Les durées d'enregistrement ou de conservation des données définies par la présente convention concernent le processus EDI; elles ne remettent pas en cause l'obligation faite par le droit commercial de conserver la preuve des transactions pendant 10 ans.

art 6. Maintenance et évolution de la convention

Afin de tenir compte des évolutions techniques ou commerciales, les parties s'obligent à maintenir à jour les annexes techniques et fonctionnelles. Les modifications doivent être notifiées avec un préavis de _____ mois. Elles ne peuvent entrer en application qu'après la validation par les parties des tests préalables à la mise en oeuvre opérationnelle.

art 7. Admission de la preuve du message

En cas de litige, et pour autant que le droit n'en dispose pas autrement, les enregistrements informatiques des messages qui ont été conservés, conformément à la convention, constituent la preuve des faits contenus à moins que la preuve contraire ne soit apportée.

art 8. Validité fiscale des messages

Dans le cadre de la dématérialisation fiscale, les partenaires s'accordent sur les compléments matériels et logiciels nécessaires et coordonnent leurs démarches respectives auprès de l'administration fiscale.

Pour les factures, les avoirs, les notes de débit ou de crédit échangés entre partenaires français ayant adopté la dématérialisation fiscale de la facture, le délai minimum de conservation est de 3 ans sur support magnétique. Ce délai doit être complété par une période complémentaire de 3 ans sur tout autre support.

art 9. Durée des dispositions de la convention.

La convention sera considérée comme étant effective à compter de sa signature. La résiliation de la convention pourra intervenir à l'initiative de l'une quelconque des parties, moyennant un préavis de 6 mois par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

art 10. Résolution des litiges

La loi applicable est celle qui régit le contrat principal entre les partenaires.

Le règlement de litiges lié à l'application de la présente convention s'effectue dans les conditions et selon les modalités définies dans le contrat principal entre les partenaires.

Réseaux

Le réseau à valeur ajoutée utilisé par l'entreprise _____ est:

- Allegro
- Atlas 400
- Autre, à préciser _____

Le réseau à valeur ajoutée utilisé par l'entreprise _____ est:

- Allegro
- Atlas 400
- Autre, à préciser _____

Si les deux réseaux ne sont pas identiques préciser ci-dessous les interconnexions utilisées:

- Allegro et Atlas 400
- Allegro et IBM GN
- Autre, préciser _____

Si plus de deux Réseaux à Valeur Ajoutée sont utilisés pour le routage, décrire ci-dessous la chaîne d'interconnexion:

Station de télécommunication:

pour Allegro cocher ci-dessous

- Allegro V6 MS-DOS
- Allegro V7 MS-DOS
- Allegro V9 MS-DOS
- Allegro V7 IBM AS400
- Allegro V7 UNIX
- Serveur privé

- Allegro V6 MS-DOS
- Allegro V7 MS-DOS
- Allegro V7 MS-DOS
- Allegro V7 IBM AS 400
- Allegro V7 UNIX
- Serveur privé

pour une autre station de télécommunication préciser:

son nom _____
sa version _____
le matériel _____

pour une autre station de télécommunication préciser:

son nom _____
sa version _____
le matériel _____

Logiciel EDI

Le logiciel EDI est composé d'un traducteur ou convertisseur entre le format standard externe (EDIFACT, GENCOD..) et le format interne des applicatifs.

Le traducteur utilisé par l'entreprise
_____ est de type :

- EDIFACT
- Autres langages, préciser :

il a été :

- développé en interne
- acheté auprès de

Le traducteur utilisé par l'entreprise
_____ est de type :

- EDIFACT
- Autres langages, préciser :

il a été :

- développé en interne
- acheté auprès de

Adresses EDI:

l'adresse EDI de l'entreprise
_____ est :

: _____

le nom de l'interlocuteur:

sa fonction:

son service / département:

il peut être joint n° tel :

à cette adresse EDI sont associés les lieux-fonctions suivants:

l'adresse EDI de l'entreprise
_____ est :

: _____

le nom de l'interlocuteur:

sa fonction:

son service / département:

il peut être joint n° tel:

à cette adresse EDI sont associés les lieux-fonctions suivants:

P

rocédures de secours

Si plusieurs lieux-fonctions sont définis, les procédures de secours peuvent être spécifiques à chacun

Les procédures de secours mises en oeuvre par l'entreprise

_____ sont :

en cas d'indisponibilité du réseau:

- télécopie n° _____
- téléphone n° _____
- station de secours
- autre réseau à préciser

En cas de dysfonctionnement une procédure de secours assure une reprise dans un délai de ____ heures, pour les messages d'une antériorité de ____ heures.

Les procédures de secours mises en oeuvre par l'entreprise

_____ sont :

en cas d'indisponibilité du réseau:

- télécopie n° _____
- téléphone n° _____
- station de secours
- autre réseau à préciser

En cas de dysfonctionnement une procédure de secours assure une reprise dans un délai de ____ heures, pour les messages d'une antériorité de ____ heures.

H

oraires et fréquences des échanges

L'entreprise _____
dépose et retire ses messages lors de
____ vacation(s) par 24 heures, entre:

h et h
h et h
h et h

du lundi au samedi

ou les lundi, mardi, mercredi, jeudi,
vendredi, samedi (rayer les mentions
inutiles)

l'entreprise _____ dépose
et retire ses messages lors de ____
vacation(s) par 24 heures, entre:

h et h
h et h
h et h

du lundi au samedi

ou les lundi, mardi, mercredi, jeudi,
vendredi, samedi (rayer les mentions
inutiles)

remarque :

Ces horaires peuvent être définis par type de message si les partenaires le jugent nécessaire.

Validation

L'échange des messages est considéré comme validé après le retour

- de l'accusé d'ouverture dans Allegro
- des autres accusés, préciser _____

Signaux d'alerte

L'entreprise émettrice devra alerter son partenaire si l'accusé n'est pas reçu dans un délai de _____ après l'émission des messages.

Elle contactera alors par téléphone l'utilisateur de la station chez l'autre partie

Tests et Montée en charge

Après la période de tests techniques, il est prévu d'appliquer pendant un délai de ____ jours une procédure en double avec le mode d'échange appliqué précédemment. Les échanges en réel débutent après accord entre les parties.

Pendant la période de tests, les partenaires peuvent convenir d'utiliser une boîte aux lettres de tests, ou un lieu-fonction de tests. Cette procédure peut s'avérer très utile pour la mise en place d'un nouveau message venant s'ajouter à des messages déjà opérationnels.

Messages échangés

Dans le cadre de la présente convention EDI les partenaires conviennent d'échanger des messages respectant les conventions d'utilisation précisées dans le tableau ci-dessous.

Messages	EANCOM 92 EDIFACT 90.1	EANCOM 94 EDIFACT D93A	EANCOM 97 EDIFACT D96A	Autres
Information produit				
Information partenaires				
Commande				
Livraison....				
.....				

En plus de ce tableau, les partenaires peuvent définir un scénario de flux afin de préciser l'enchaînement des messages entre eux.

Codification

Pour identifier les articles ou les produits, objets de leurs échanges, les parties conviennent d'utiliser principalement les standards EAN d'identification des Unités Consommateurs et des Unités Logistiques.

Pour identifier les partenaires dans les messages, les parties conviennent d'utiliser principalement les codes lieux-fonctions EAN à 13 caractères numériques.

L'utilisation des codes résultant de ces systèmes de codification nécessite la communication de données préalables, sous forme de fiche-produit, de déclaration de lieux-fonctions et de filières. Cette communication peut se faire selon des modes qui doivent être précisés par les partenaires : papier, disquette, message EDI, consultation de base de données. Cette dernière possibilité est souvent prévue pour les données lieux-fonctions et filières (base de données Gencod).

Profiles d'utilisation des messages

Dans le respect du standard retenu au chapitre Messages échangés, les partenaires définissent des profils utilisateurs des messages.

Ces profils ont pour but de préciser les données compatibles avec les logiciels applicatifs et les bases de données des deux partenaires.

Pour les messages qui ne sont pas soumis à des restrictions, la seule référence au standard suffit. Dans le cas contraire, la description précise du profil doit être jointe à la présente convention.